



Charte des paysages

Ville de Gaspé

Septembre 2015



Réalisation:

- Équipe de travail

Représentant | Titre | Organisme | Implication

Jennifer Bradley | Aménagiste | Ville de Gaspé | Chargée de projet

Jocelyn Villeneuve | Directeur de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement | Ville de Gaspé | Supervision des travaux

Mélanie Roussy | Inspectrice municipal des bâtiments et de l'environnement | Ville de Gaspé | Support et commentaires

Véronique Bonenfant | Inspectrice municipal des bâtiments et de l'environnement | Ville de Gaspé | Support et commentaires

Marc Dupont | Inspecteur municipal des bâtiments et de l'environnement | Ville de Gaspé | Support et commentaires

Kate Beaudin | Adjointe de direction | Ville de Gaspé | Révision et correction des textes

Remerciements:

Représentant | Titre | Organisme

Claude Berger | Ingénieur forestier | Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule

Lucie Bergeron | Trésorière | Site historique maritime du phare de Cap-des-Rosiers

Henri Bernier | Centre communautaire de Cap-aux-Os

Lorraine Blais | Centre communautaire de Douglastown

Pascal Caron-Savard | Aménagiste régional | MRC de La Côte-de-Gaspé

Mathieu Côté | Gestionnaire Conservation des ressources | Parcs Canada

Olivier Deruelle | Directeur du Développement Local, Loisirs et Culture | Ville de Gaspé

Gérald Domon | Professeur titulaire au département d'Urbanisme et d'architecture de paysage, Directeur scientifique associé, Chaire en paysage et environnement, Chaire UNESCO en paysage et environnement | Université de Montréal, Faculté de l'Aménagement

Mathieu Dormaels | Professeur associé et chercheur postdoctoral | Université du Québec à Rimouski

Jean-Marie Fallu | Président | Patrimoine Gaspésie

Claudine Forget | Biologiste | Ministère des Transports du Québec, direction Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

Marie-José Fortin | Professeur au Département Sociétés Territoires et Développement, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial | Université du Québec à Rimouski

Anne-Marie Gauthier | Corporation de développement de Rivière-au-Renard

Robert Gélinas | Secrétaire | Administration Portuaire de l'Anse-au-Griffon

Lénie Lacasse | Animatrice loisirs et culture | Animatrice loisirs et culture | Ville de Gaspé

Vincent Landry | Agent de concertation et de développement pour le tourisme et la culture | Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Dave Lavoie | Directeur | Créneau éolien ACCORD

Brian Lequesne | Directeur administratif | Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule

Pierre Lucas | Maison aux Lilas de L'Anse

Olivier Nollet | Directeur Général | Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé

Gisèle O'Connor | Groupe Beau Village de Rivière-au-Renard et Corporation de développement de Rivière-au-Renard

Gabrielle Paquette | Conseillère en développement culturel | Ministère de la Culture et des Communications, Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Blandine Poirier | Présidente | Site historique de Pointe-à-la-Renommée

Jean-Paul Salaün | Président du comité | Site historique maritime du phare de Cap-des-Rosiers

Terry Shaw | Conseiller | Nation Micmac de Gespeg

Stéphane Ste-Croix | Chef d'escale | Escale Gaspésie



CHARTRE DES PAYSAGES Ville de Gaspé

Les paysages de la ville de Gaspé font partie intégrante de l'identité de la localité. Ils procurent un cadre de vie incroyable à ses habitants depuis des générations. Les paysages de Gaspé sont non seulement des panoramas pittoresques, mais aussi des biens culturels et patrimoniaux. Ils ont une valeur économique et il importe de les préserver pour préserver l'identité de la ville à long terme.

Objectifs

Les signataires entendent, de par la Charte, poursuivre les objectifs suivants :

- Identifier, reconnaître et mettre en valeur les paysages qui forment l'identité de la ville de Gaspé
- Analyser les mécanismes qui sont en place de façon à voir s'ils sont efficaces par rapport aux paysages
- Déterminer les endroits sensibles vis-à-vis le développement
- Assurer la pérennité du cadre paysager de façon à le laisser en héritage aux générations futures sans nuire au développement
- Transformer le processus de la Charte en chapitre au Plan d'urbanisme, de manière à tendre vers les objectifs de cette charte
- Créer un outil de référence aux décisions de développement

Engagements

Les signataires s'assurent de la mise en œuvre des engagements suivants :

- Reconnaître la présente charte et contribuer à son maintien de même qu'à son amélioration
- Promouvoir et participer à son évolution, à court terme comme à long terme

Signature

Organisme

Date

Signature

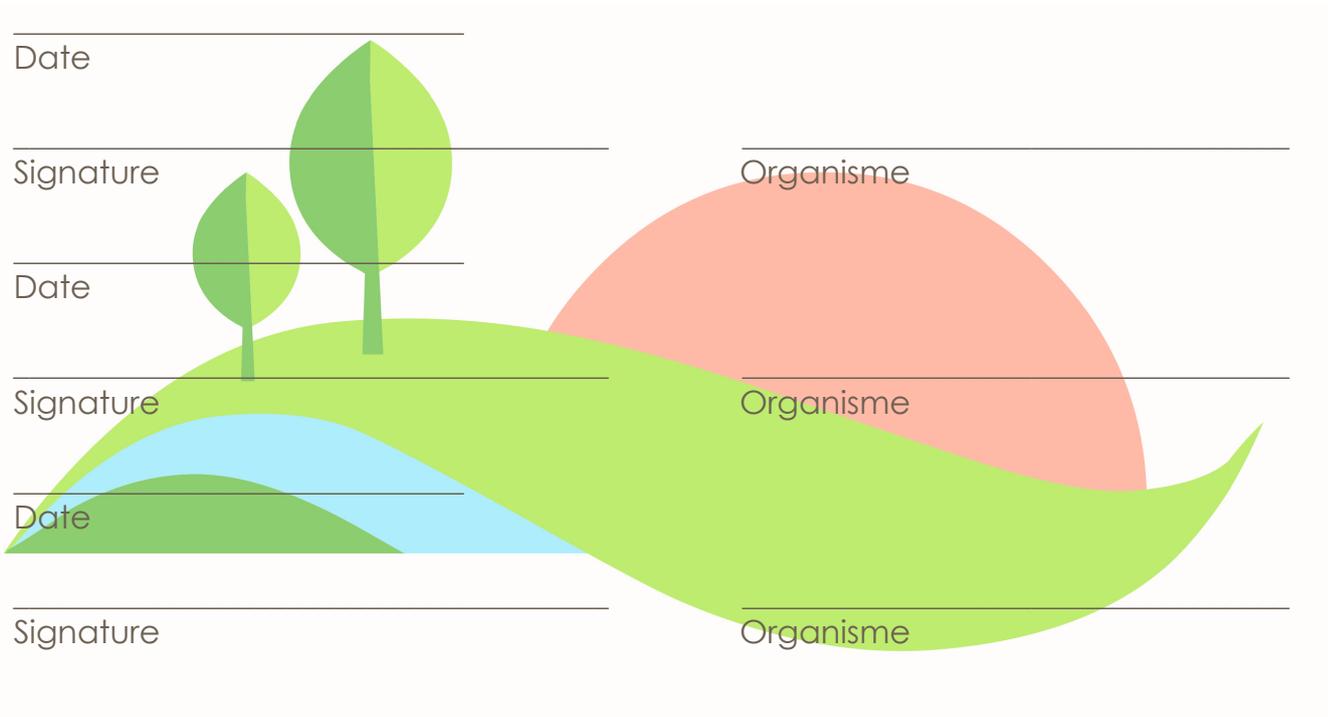
Organisme

Date

Signature

Organisme

Date



Signature

Organisme

Date

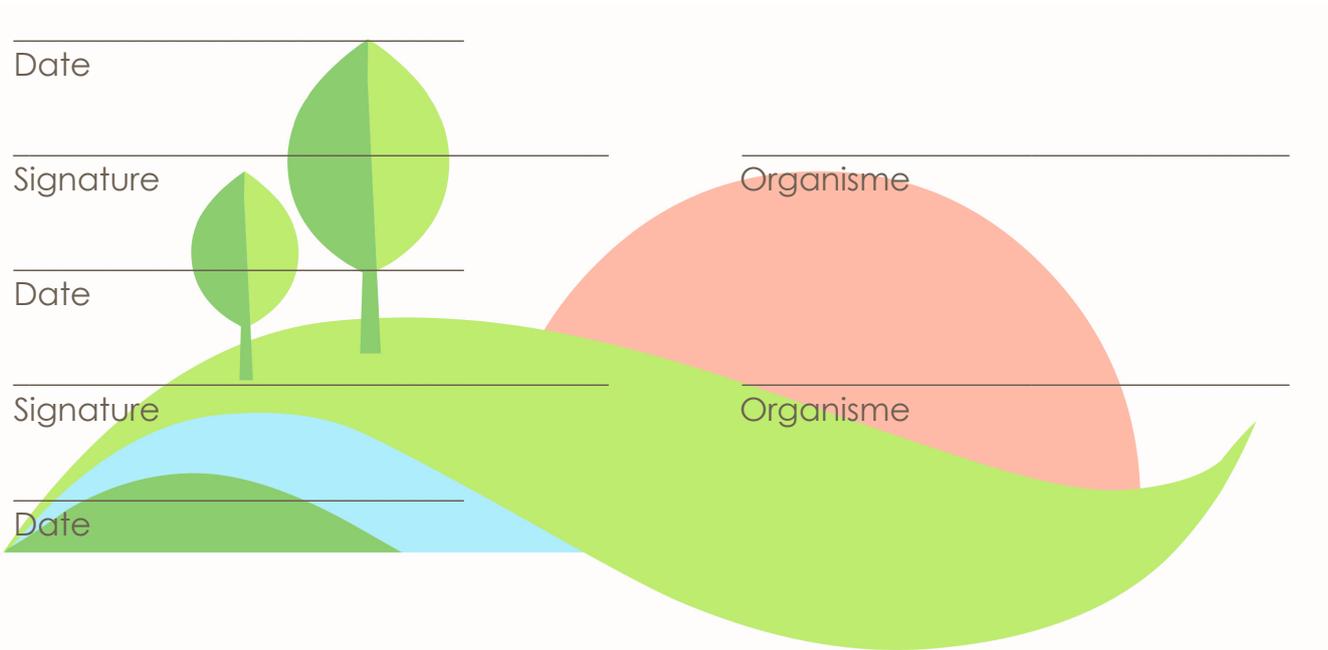
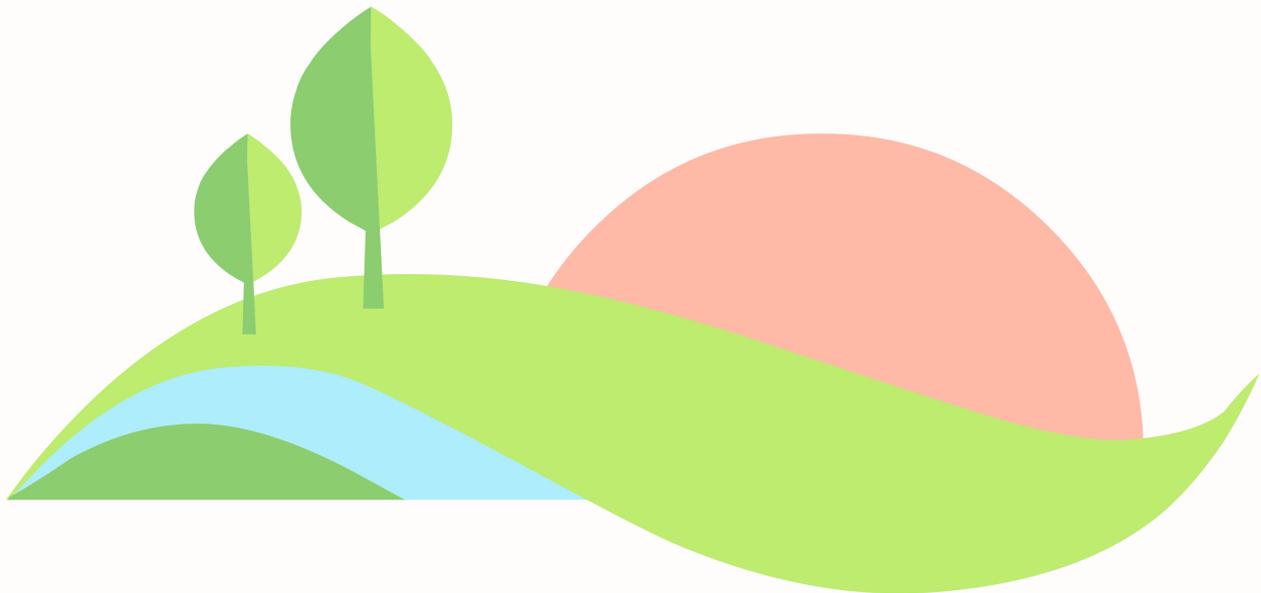


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. INTRODUCTION..... | 9 |
| 1.1 MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES..... | 9 |
| 1.2 VISION, OBJECTIFS..... | 10 |
| 2. ANALYSE..... | 11 |
| 2.1 ANALYSE DES DOCUMENTS INTERNES ET EXTERNES..... | 11 |
| 2.1.1 POLITIQUE FAMILIALE 2010-2015..... | 11 |
| 2.1.2 LA RELÈVE AGRICOLE ET DÉMOGRAPHIQUE DES PETITES LOCALITÉS GASPÉSIENNES : LE CAS DE DOUGLASTOWN RAPPORT..... | 11 |
| 2.1.3 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE GASPÉ-PERCÉ..... | 12 |
| 2.1.4 PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME, VILLE DE GASPÉ..... | 12 |
| 2.1.5 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ..... | 13 |
| 2.1.6 PLAN D'URBANISME..... | 13 |
| 2.1.7 CHARTE DES PAYSAGES DE LA GASPÉSIE..... | 13 |
| 2.2 ÉTUDES DE CAS..... | 14 |
| 3. QUALIFICATION DES PAYSAGES..... | 15 |
| 3.1 QUALIFICATION SOMMAIRE DES PAYSAGES..... | 15 |
| 3.1.1 UNITÉ PAYSAGÈRE 1 : SAINT-MAURICE-DE-L'ÉCHOUIERIE, POINTE- JAUNE, ANSE-À-VALLEAU, PETIT-CAP..... | 21 |
| 3.1.1.1 Sous-unité 1A : Anse-à-Valleau..... | 21 |
| 3.1.1.2 Sous-unité 1B : Pointe-Jaune..... | 24 |
| 3.1.1.3 Sous-unité 1C : Saint-Maurice-de-l'Échouerie..... | 26 |
| 3.1.1.4 Sous-unité 1D : Petit-Cap..... | 29 |
| 3.1.2 UNITÉ PAYSAGÈRE 2 : RIVIÈRE-AU-RENARD..... | 30 |
| 3.1.3 UNITÉ PAYSAGÈRE 3 : ANSE-AU-GRIFFON, CAP-DES-ROSIERS, CAP-AUX-OS, ROSE BRIDGE..... | 35 |
| 3.1.3.1 Sous-unité 3A : Anse-au-Griffon..... | 35 |
| 3.1.3.2 Sous-unité 3B : Cap-des-Rosiers..... | 38 |
| 3.1.3.3 Sous-unité 3C : Rose Bridge et Cap-aux-Os..... | 42 |
| 3.1.4 UNITÉ PAYSAGÈRE 4 : SAINT-MAJORIQUE, CORTE-REAL, WAKEHAM, POINTE-NAVARRÉ..... | 45 |
| 3.1.4.1 Sous-unité 4A : Saint-Majorique..... | 45 |
| 3.1.4.2 Sous-unité 4B : Corte-Real..... | 48 |
| 3.1.4.3 Sous-unité 4C : Pointe-Navarre..... | 50 |
| 3.1.4.4 Sous-unité 4D : Wakeham..... | 53 |
| 3.1.5 UNITÉ PAYSAGÈRE 5: GASPÉ..... | 55 |
| 3.1.6 UNITÉ PAYSAGÈRE 6: SUNNY BANK, YORK, SANDY BEACH, HALDIMAND, DOUGLASTOWN, PRÉVEL..... | 60 |
| 3.1.6.1 Sous-unité 6A : Sunny Bank..... | 60 |
| 3.1.6.2 Sous-unité 6B: York..... | 62 |
| 3.1.6.3 Sous-unité 6C : Sandy Beach..... | 65 |
| 3.1.6.4 Sous-unité 6D : Haldimand..... | 69 |
| 3.1.6.5 Sous-unité 6E : Douglastown et Prével..... | 71 |
| 3.1.7 PARC NATIONAL FORILLON..... | 75 |
| 4. CONCLUSION..... | 77 |

| | |
|--------------------------------|----|
| 5. PLAN D'ACTION..... | 79 |
| 5.1 PLAN D'ACTION GÉNÉRAL..... | 79 |
| 6. BIBLIOGRAPHIE..... | 80 |
| 7. ANNEXES..... | 84 |





CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte et problématiques spécifiques

Depuis longtemps, la région de la Gaspésie est connue pour son tourisme relié à ses paysages exceptionnels. La ville de Gaspé, qui comprend depuis plusieurs décennies douze (12) villages agglomérés, ne fait pas bande à part de cette tendance, alors qu'elle comprend, elle aussi, des paysages précieux qui font sa signature. En effet, plusieurs institutions internationales ont fait mention de la qualité des paysages de la Gaspésie à maintes reprises, la positionnant sur un 'piédestal paysager' comparativement au reste du monde. Parmi ces honneurs, soulignons ceux attribués par le National Geographic Traveler à cinq reprises au cours des dernières années, faisant de la région l'une des Top 20 destinations en 2011, ou encore l'une des 50 destinations incontournables du globe à visiter (octobre 2009). L'atlas routier Michelin a également décoré la Gaspésie de trois étoiles lors de sa sélection des 25 parcours pittoresques de l'Amérique du Nord (2004) (Espace tourisme durable, <http://www.espacetourismedurable.com/images/stories/documentation/mentionspaysages-1%20-%20copie.pdf>).

Subséquentement, il importe de se poser de multiples questions quant à l'avenir des paysages dans notre société. Ainsi, au moment où la Gaspésie et la Ville de Gaspé doivent se positionner vis-à-vis les tangentes à emprunter pour faire face au développement et pour assurer une économie diversifiée à long terme, quels sont les choix qui devraient être empruntés pour stimuler l'essor de la ville, tout en préservant l'identité paysagère de cette dernière? Dans le contexte économique actuel, devrait-on parler d'un paysage comme d'un bien patrimonial ou culturel, de façon à s'assurer de la pérennité de la ressource? Le développement est-il l'ennemi de la préservation? Est-ce qu'éventuellement Forillon pourrait devenir le dernier vestige des paysages identitaires de Gaspé, ceux-là même qui ont fait la renommée de la ville et de la région? Quelle importance devrait-on accorder aux paysages dans le développement, mais surtout, comment devrait-on les positionner vis-à-vis la croissance économique? À quoi pourrait ressembler les paysages de Gaspé dans les prochaines années? Seront-ils les mêmes que ceux que nos parents auront connus? Peut-on sacrifier en partie la jouissance de ses propres biens (tel qu'une propriété privée notamment) au profit de la définition d'un paysage culturel et durable pour les prochaines générations? Telles sont les questions que l'on devra se poser prochainement en tant que société pour le bien-fondé des paysages à long terme.

Plus spécifiquement, on peut même se poser des questions qui touchent la ville de Gaspé plus directement encore :

Devrait-on prôner une trame urbanistique diversifiée comparativement à une trame orthogonale et rangée comme dans certaines banlieues des grands centres? Comment positionne-t-on les coupes forestières vis-à-vis la pérennité des ressources et des paysages? Comment devrait-on planifier le réaménagement de lots après construction, sachant qu'ils sont souvent entièrement déboisés pour avoir des vues, mais qu'ils créent par le fait même des 'trous béants' dans la montagne? Quels usages devrait-on permettre dans certaines zones? Quel est l'avenir des bâtiments patrimoniaux à Gaspé? Que devrait-on en faire et sous quelle forme devrions-nous les préserver? Quelle est la place du développement

récréotouristique dans le paysage? Devrait-on développer pour les touristes, pour les citoyens ou pour un consensus de gens reliant les deux partis précédents? Comment travailler les constructions en pente de même que les hauteurs sans nuire aux paysages et à la jouissance d'autrui?

Devant cet amoncellement de questions, il paraît évident que la Ville de Gaspé doit se positionner de manière à anticiper les faits et à se prémunir des réponses pour le futur. Conséquemment, une qualification claire des paysages et des enjeux auxquels la Ville devra faire face s'impose.

De façon générale, les chartes des paysages sont souvent adoptées par les instances gouvernementales alors que ces dernières en sont à un point tournant dans leurs démarches urbanistiques ou lorsque qu'un projet d'envergure propose de s'implanter sur le territoire régi. Dans le cas ici présent, la Charte des paysages de Gaspé est créée de façon à prendre conscience du territoire qui compose la ville, territoire qui a peut-être été trop pris pour acquis avec le temps. De ce fait, elle sert à préserver la qualité de vie des citoyens et les avantages qui découlent des panoramas environnants. En effet, à cause des paysages de la communauté, la ville toute entière profite d'une masse de touristes et de croisiéristes qui viennent admirer ces splendeurs à chaque été. Les paysages de Gaspé permettent également aux citoyens de jouir d'une multitude d'activités de plein air, de sports et de loisirs qui seraient impossibles sans ces derniers. Cette charte est aussi l'occasion d'établir une harmonie entre l'environnement et le développement. Elle devient également un outil de promotion et de développement économique pour les nouveaux arrivants. La Charte est donc une occasion de saisir l'importance des opportunités caractérisées par les paysages naturels, culturels et humanisés de la ville.

1.2.1 Vision

Les paysages de la ville de Gaspé font partie intégrante de l'identité de la localité. Ils procurent un cadre de vie incroyable à ses habitants depuis des générations. Les paysages de Gaspé sont non seulement des panoramas pittoresques, mais aussi des biens culturels et patrimoniaux. Ils ont une valeur économique et il importe de les préserver pour préserver l'identité de la ville à long terme.

1.2.2 Objectifs

Suite à la vision énoncée ci-haut, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants avec le présent document :

- Identifier, reconnaître et mettre en valeur les paysages qui forment l'identité de la ville de Gaspé
- Analyser les mécanismes qui sont en place de façon à voir s'ils sont efficaces par rapport aux paysages
- Déterminer les endroits sensibles vis-à-vis le développement
- Assurer la pérennité du cadre paysager de façon à le laisser en héritage aux générations futures sans nuire au développement
- Transformer le processus de la Charte en chapitre au Plan d'urbanisme, de manière à tendre vers les objectifs de cette charte
- Créer un outil de référence aux décisions de développement



CHAPITRE 2. ANALYSE

2.1 Analyse des documents externes et internes

De façon à comprendre de quelle manière les paysages de Gaspé sont perçus à travers la documentation des différentes instances concernées, les ouvrages pertinents à cet effet ont été analysés. Subséquemment, la présente section a été entamée à partir des documents déjà existants pour inventorier le traitement et l'importance accordés aux paysages dans la MRC.

2.1.1 Politique familiale 2010-2015 (2009), Ville de Gaspé

Cette politique adoptée par la Ville en septembre 2009 nous révèle des statistiques intéressantes vis-à-vis la perception des parcs et espaces verts par les familles, ce qui en fait un document pertinent à la présente étude. En effet, on y apprend que la plupart des parents sont fiers du secteur où ils habitent (94 %) et qu'ils sont fiers de faire partie de la ville de Gaspé à quatre-vingt-quinze virgule sept pour cent (95,7 %). La plupart d'entre eux, soit cinquante virgule cinq pour cent (50,5 %), sont insatisfaits des parcs et espaces verts en raison « de leur inexistence dans leur milieu, ou du fait qu'ils sont trop peu pourvus d'attraits, ou encore en raison de leur mauvais entretien ou même de leur malpropreté » (Ville de Gaspé, 2009). Conséquemment, ces statistiques transparaissent dans les objectifs, orientations et actions dudit document, alors qu'on s'engage à développer davantage les parcs de même que les espaces verts et à être plus à l'écoute des familles en ce sens.

2.1.2 La relève agricole et démographique des petites localités gaspésiennes : le cas de Douglstown. Rapport (2010), Fondation communautaire de la Gaspésie-Les Îles

Cet ouvrage, réalisé en 2010 par une équipe de chercheurs, nous donne une bonne idée de l'opinion des gens sur plusieurs problématiques reliées à l'agriculture, mais aussi par ricochet à l'urbanisme et aux paysages.

Ainsi, on constate une crainte généralisée du « look banlieue » à plusieurs reprises.

Bien que l'on souhaite le maintien des paysages agricoles actuels qui permettent à Douglstown de conserver un aspect campagnard, on encourage un certain développement contrôlé. On insiste clairement sur la crainte voire le refus de la venue d'une « culture de banlieue » où bungalows, piscines et asphalte viendraient remplacer les champs et quelques bâtiments patrimoniaux restants (Handfield, Derome et McDermott, 2010).

À travers cette étude, on comprend aussi que les gens ont cerné l'importance du paysage et du cachet qui existait dans leur portion de localité; « (...) des mesures d'aménagement ou d'urbanisme ont aussi été proposées. Par exemple, il faudrait resserrer les normes pour la construction, car c'est le cachet et le charme de l'endroit qui attirent les gens » (Handfield, Derome et McDermott, 2010).

Un autre citoyen s'exprime également en ce sens plus loin; Je regarde ce qui se bâtit là, je trouve ça un peu triste...je trouve pas ça triste que des gens se bâtissent à Douglstown, au contraire. Je ne veux pas que ça reste la petite maison dans la prairie! Mais il y a un

effort à faire pour que Douglastown soit beau et non pas simplement dire que je suis propriétaire de mon terrain, j'ai le droit de faire ce que je veux avec. Un moment donné, ça prend des normes, puis Gaspé en a aucune (Handfield, Derome et McDermott, 2010).

Finalement, on retrouve un bel extrait qui définit bien ce qu'est Douglastown selon ses citoyens :

Douglastown est associé à une représentation de la qualité de vie axée sur la beauté du paysage, la quiétude des lieux et la proximité de la nature. (...) Compte tenu de l'absence de trafic routier et d'embouteillages, les distances ne sont pas vues comme un frein à l'établissement, mais plus généralement comme un avantage qui rejoint la qualité de vie, la route permettant de savourer le paysage maritime du littoral (Handfield, Derome et McDermott, 2010).

2.1.3 Schéma de développement de la zone de Gaspé-Percé (1971), ministère des Affaires municipales

Quoique peu récent, ce document réalisé en 1971 nous révèle quelques informations intéressantes concernant les paysages de Gaspé. Ainsi, dès le début du document, on mentionne l'importance de l'aspect paysager de la route 132 : « la recommandation 7 demande que le Ministère de la Voirie tienne compte de l'aspect panoramique de la route de ceinture (6) de façon à favoriser au maximum l'industrie touristique (...)» (ministère des Affaires municipales, 1971). De plus, on fait mention de la dénaturation du centre-ville suite au développement urbanistique, ce qui nous donne un bon exemple de ce qu'il ne faut plus faire. Dès lors, l'appel d'un développement plus consciencieux de l'environnement est lancé : « Le décor envoûtant des montagnes et de la mer, richesse commune et objet de fierté de tous les résidents du centre-ville de Gaspé appelle un développement urbain harmonieux pour satisfaire les besoins économiques et sentimentaux. L'occasion nous est donnée d'allier ces deux exigences fondamentales de l'homme gaspésien. » (ministère des Affaires municipales, 1971).

2.1.4 Programme particulier d'urbanisme, Ville de Gaspé (1986), Gendron Lefebvre Consultants

Plusieurs projets qui avaient été proposés dans ce document ont été réalisés, ce qui prouve que les consultants ayant réalisé ce document ont vu juste au niveau de l'avancement de la ville. Cependant, à deux reprises, on constate que certains problèmes de l'époque persistent toujours aujourd'hui : « (...) les montagnes envahies par le développement, les boisés reculent devant le développement, l'absence de lieu d'observation ou de rencontre au centre-ville, l'absence de parcs dans les quartiers résidentiels et l'absence de verdure sur rue » (Gendron Lefebvre Consultants, 1986).

Un peu plus loin dans le document, on constate que « le milieu naturel, bien qu'omniprésent par la rivière, la baie et les montagnes, a subi plusieurs détériorations dues aux réseaux routiers et aux développements résidentiels agressifs. Il ne reste plus d'espaces verts naturels significatifs au centre-ville » (Gendron Lefebvre Consultants, 1986). On s'aperçoit dès lors que le développement commence à nuire au paysage et qu'il commence déjà à y avoir un conflit 'moral' d'utilisation entre les deux usages et une dichotomie entre ces derniers.

2.1.5 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (2004), Municipalité régionale de comté (MRC) de la Côte-de-Gaspé

Le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC nous apporte certaines informations concernant l'importance des paysages au niveau régional. Ainsi, ces derniers sont mentionnés à l'intérieur du thème tourisme, du thème transport, de même que dans le thème villégiature.

On reparle également des paysages dans le plan d'action, alors qu'on prend des engagements vis-à-vis la protection des paysages le long des corridors visuels des routes numérotées, de même que par rapport à la qualité des paysages le long de ces dernières. Finalement, on fait mention du paysage de façon non spécifique dans les grandes orientations du thème urbanisation vis-à-vis les périmètres urbains et les centres-villes alors qu'on parle de densification, de reconnaissance et de préservation de l'identité spécifique des noyaux villageois.

Malgré tout, le document produit par la MRC s'avère être un outil de planification et d'intérêt général. Conséquemment, même si on y souligne l'importance des paysages à diverses reprises, et ce, de différentes façons, il se révèle être un document qui doit orienter toutes les municipalités dans une perspective globale d'aménagement.

2.1.6 Plan d'urbanisme no 1155-11 (2011), Ville de Gaspé

Dans ce document, on mentionne les paysages à plusieurs endroits, tels qu'à l'intérieur du mandat de la Ville notamment. On retrouve également une section complète sur la valorisation des paysages significatifs et sur la gestion de l'intégration harmonieuse des équipements et infrastructures majeurs dans le paysage. De plus, la section des enjeux et perspectives de développement contient une portion entière sur la protection et la valorisation du patrimoine, de l'environnement et du paysage. Finalement, on parle de paysage dans la sous-section sur le patrimoine naturel alors qu'on fait état des différents espaces terrestres et aquatiques présentant un intérêt écologique et paysager.

Même si ce document s'avère plus spécifique que le S.A.R. de la MRC, il reste également un outil de planification et d'intérêt général. Toutefois, les orientations, les objectifs et les problématiques développés dans ce document nous montrent qu'il y a tout-de-même un intérêt de préservation envers le paysage.

2.1.7 Charte des paysages de la Gaspésie (2013), Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM)

Cette charte a été la première tentative de qualification des paysages de la Gaspésie. Indirectement, on retrouve des thèmes semblables à ceux véhiculés dans le Plan d'urbanisme et dans le S.A.R. alors qu'on retrouve une fois de plus l'intérêt panoramique des routes de la région, de même que des objectifs qui visent à «engager la région dans une démarche de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager gaspésien» (CRÉGÎM, 2013). Parmi les chantiers paysagers potentiels, mentionnons quelques-unes des actions qui sont intéressantes, comme l'atténuation de la présence des parcs à ferraille et des carrières-sablères-gravières, ou encore, le traitement des entrées de ville qui pourrait être représentatives des paysages qui les entourent. À la fin, un recensement des conditions gagnantes du parachèvement de la Charte est exposé. Parmi ces conditions, notons « qu'une meilleure connaissance des paysages de la Gaspésie devrait aboutir à une sensibilité accrue à leur égard et à un choix judicieux des mesures à mettre en œuvre pour leur protection

et leur mise en valeur » (CRÉGÎM, 2013). Évidemment, il s'agit d'un énoncé très général qui ne cible pas nécessairement des paysages en particulier. Subséquemment, le document semble être en quelque sorte un 'premier pas' vers une valorisation et une conscientisation de l'importance des paysages dans la région alors que ce sera aux MRC ou encore aux municipalités à développer et à continuer ce qui a été semé par la CRÉGÎM.

2.2 Études de cas

En ce qui a trait aux études de cas, plusieurs fiches paysagères, chartes, plans paysages ou autres documents de ce genre ont été étudiés. Cependant, il s'est avéré que plusieurs de ces dits documents ne correspondaient pas à ce que le Service d'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la Ville de Gaspé cherchait dans le cadre de la présente étude. Tel fût le cas de quelques Chartes ou Plan Paysages faits au Québec, alors que ces derniers n'avaient pas la même portée que le présent ouvrage. Ces travaux ont donc été classés dans la section « ouvrages consultés » de la bibliographie de la présente Charte.



CHAPITRE 3. QUALIFICATION DES PAYSAGES

3.1 Qualification sommaire des paysages

Méthode de définition

Le présent document s'est basé sur l'initiative prise par la CRÉGÎM avec la Charte des paysages de la Gaspésie. La Ville de Gaspé a ainsi voulu créer sa propre charte de façon à s'inscrire dans la voie tracée par l'organisme, mais de façon plus spécifique. Cependant, après de nombreuses recherches sur les différentes chartes conçues au Québec et ailleurs, la Ville de Gaspé a constaté que ce genre de document n'était pas exactement ce qu'elle désirait produire. La méthodologie utilisée lors de la conception de cette charte s'inspire donc du Plan Paysage, de la caractérisation paysagère et de la charte en soi. Cette approche a été choisie alors que le document de charte seul ne répondait pas totalement aux objectifs visés par la localité. Ainsi, la Charte des paysages de Gaspé est beaucoup plus qu'une charte comme telle, alors qu'elle jette les fondements d'une étude paysagère plus développée dans le futur. Conséquemment, l'outil créé par la Ville se veut une première ébauche de ce qui pourrait être un document plus poussé et plus analytique éventuellement. De plus, il importe de mentionner que le présent document a été créé sur une durée d'environ un an, alors que la mise en place de ce genre d'outil est normalement échelonnée sur deux ou trois ans, vu l'importance de l'analyse à effectuer. Ainsi, la Charte des paysages de la Ville de Gaspé ne sera pas aussi exhaustive qu'une étude échelonnée sur deux ou trois ans. Toutefois, elle sera tout de même inscrite au Plan d'urbanisme, ce qui permettra sa révision et son amélioration à tous les cinq ans.

L'approche utilisée se veut participative et intégrative. Subséquemment, l'analyse repose sur les fondements d'une charte et d'un plan paysage, mais aussi sur les échanges avec les intervenants de même que ceux avec les citoyens. L'étude a donc été basée sur des visites de terrains, sur les ouvrages déjà publiés (voir bibliographie) et sur des discussions avec la population de même qu'avec des groupes d'intervenants de différents milieux. Voici la liste des organismes/paliers gouvernementaux qui ont contribué à cette charte de par leur expertise :

- Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
- Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Chaire en paysage et environnement, Chaire UNESCO en paysage et environnement, Université de Montréal (UdeM)
- MRC de la Côte-de-Gaspé
- Patrimoine Gaspésie
- Escal Gaspésie
- Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM)
- Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG)
- Conseil de bande Micmac de Gaspé
- Parcs Canada
- Groupe Beau Village de Rivière-au-Renard
- Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule

- Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles
- Créneau éolien ACCORD
- Corporation de développement de Rivière-au-Renard

Unités et sous-unités paysagères

Le territoire a été divisé en unités et en sous-unités paysagères, comme le propose la nomenclature scientifique à l'effet des plans paysages. Une unité paysagère se définit ainsi :

Un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est concernée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. Elles peuvent comprendre des sous-unités offrant des variations particulières et propres aux unités paysagères (Conférence régionale des élus de la Mauricie, nd).

De façon à simplifier le processus ci-présent, les unités paysagères ont été découpées selon les districts de la Ville. Par exemple, l'unité paysagère 2 est composée du district #2, soit Rivière-au-Renard alors que l'unité paysagère 3 inclut tous les secteurs du district #3 soit Cap-des-Rosiers, Anse-au-Griffon, Rose Bridge et Cap-aux-Os. Cette dernière est ensuite découpée en sous-unités, soit la sous-unité 3A : Anse-au-Griffon, la sous-unité 3B : Cap-des-Rosiers, la sous-unité 3C : Rose Bridge et Cap-aux-Os et ainsi de suite.

La Charte des paysages de la Ville de Gaspé comporte donc six unités paysagères et seize sous-unités selon les districts déjà établis. Chaque sous-unité comporte une fiche qui la qualifie et qui fait état de ses qualités, de ses enjeux et de ses éléments remarquables. La couleur donnée au chiffre de la sous-unité sur la fiche correspond au niveau d'intervention qui devrait être accordé à la dite sous-unité dans le futur. Ces couleurs fonctionnent comme les feux de circulations. Ainsi, si la sous-unité 1A Anse-à-Valleau est classée jaune, c'est qu'elle nécessite un niveau d'intervention intermédiaire alors que la sous-unité 1B Pointe-Jaune qui est classée verte nécessite peu ou pas d'interventions. Une micro carte et une macro carte ont également été incluses sur la fiche de façon à mieux repérer la sous-unité sur le territoire. La fiche énonce aussi l'endroit où on peut faire référence à la sous-unité dans la documentation municipale. Un plan d'action est également inclus pour chaque sous-unité alors qu'un plan d'action général se retrouve à la fin du document. De plus, une section (avec recommandations) a été élaborée pour le Parc national Forillon à titre suggestif.

La Charte des paysages de la Ville de Gaspé comporte donc six unités paysagères et seize (16) sous-unités selon les districts déjà établis. Chaque sous-unité comporte une fiche qui la qualifie et qui fait état de ses qualités, de ses enjeux et de ses éléments remarquables. Elle énonce également l'endroit où on peut y faire référence dans la documentation municipale. Un plan d'action est aussi inclus pour chaque sous-unité dans chaque fiche, alors qu'un plan d'action général se retrouve à la fin du document. De plus, une section (avec recommandations) a été élaborée pour le Parc national Forillon à titre suggestif.

Figure 1 : Carte représentant les unités paysagères (UP).

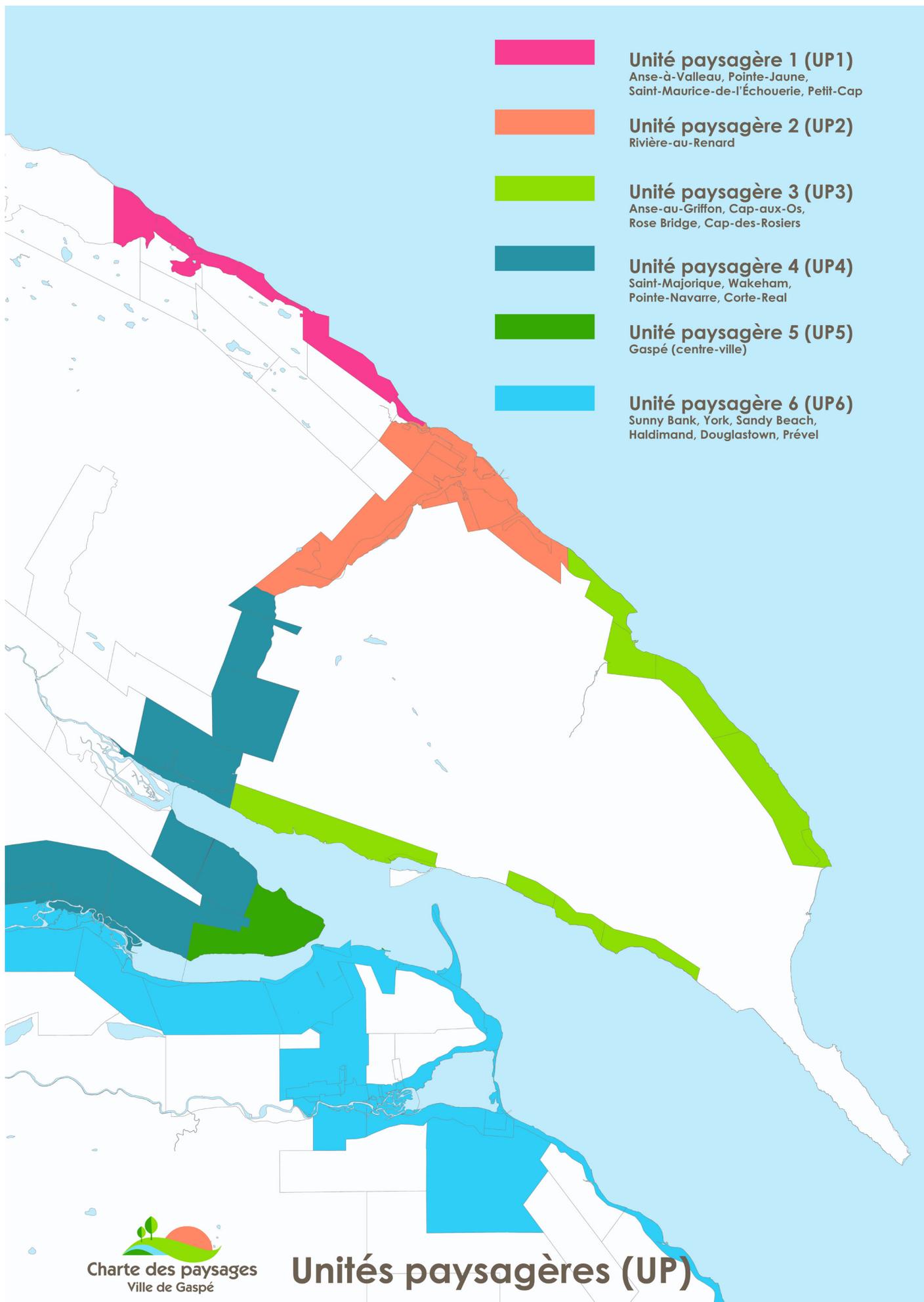
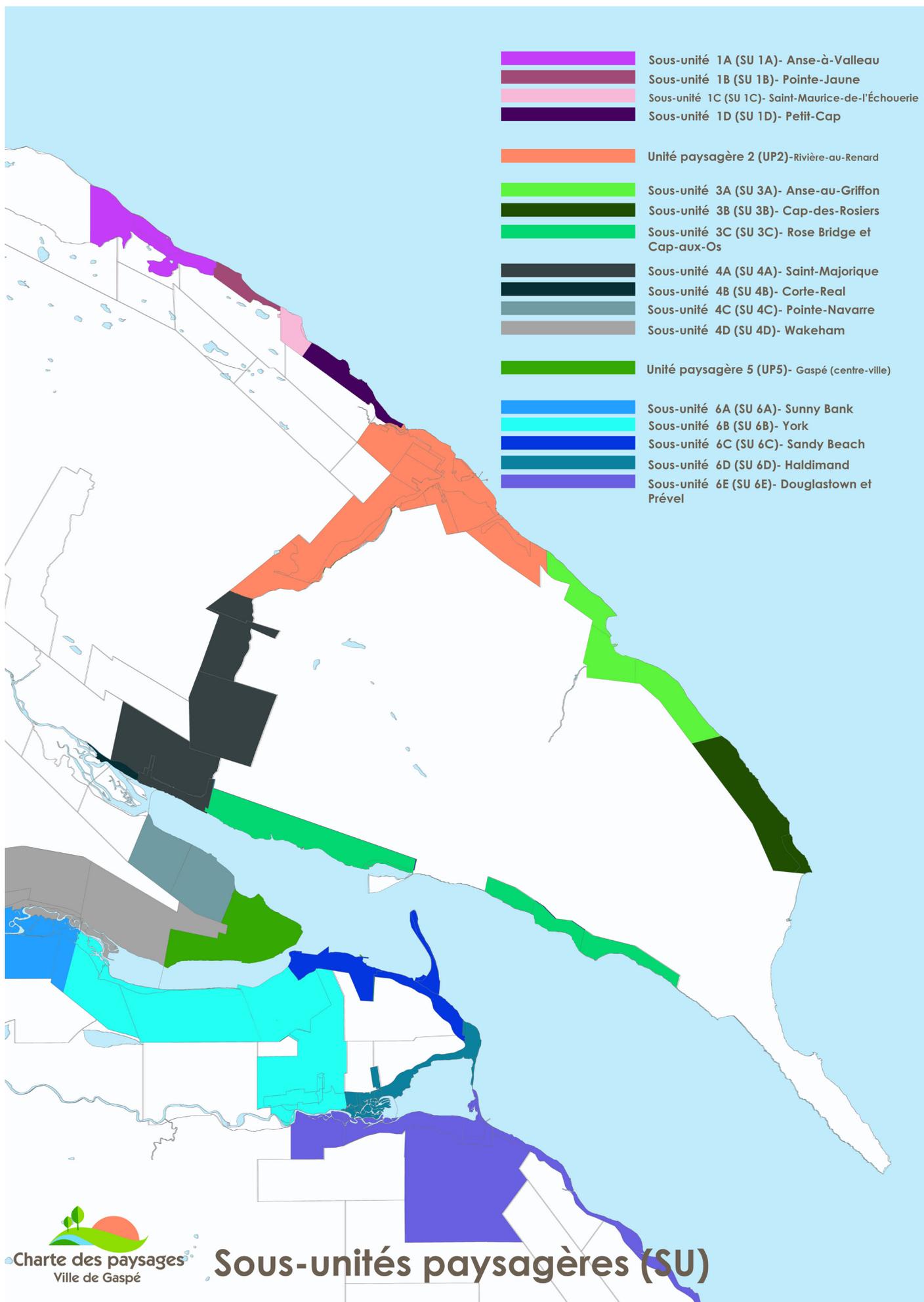


Figure 2 : Carte représentant les sous-unités paysagères (SU).



Méthodologie

Comme mentionné précédemment, la mise en place de la Charte des paysages de Gaspé repose sur une méthode privilégiant les éléments suivants :

- Approche intégrant les éléments d'une charte des paysages et d'un plan paysage (principalement les aspects reliés à la qualification vis-à-vis les unités et les sous-unités paysagères)
- Approche participative et intégrative influencée par Kaplan, Kaplan & Ryan, *With People in Mind : Design and Management of Everyday Nature* aux éditions Island Press.

Dans un premier temps, on voulait intégrer la population le plus souvent possible de plusieurs manières, et ce, dès le tout début du processus. Dans un deuxième temps, l'objectif de ce document était d'établir les bases solides d'une charte qui combinerait les éléments de plusieurs types de qualification des paysages. La Ville a conséquemment procédé de la façon suivante pour l'élaboration du présent ouvrage :

Tout d'abord, la vision et les objectifs de la Charte ont été rédigés de façon à établir la ligne directrice du programme. Ensuite la documentation existante portant sur le sujet a été décortiquée. Après l'étude du Plan Paysage de la CRÉ de la Mauricie, il a été convenu d'intégrer aux fiches des sous-unités et des unités l'essentiel du contenu du document de cette CRÉ, soit les éléments remarquables, les références dans la documentation existante, les enjeux, la qualification et le plan d'action (décomposé en orientations et objectifs). Ainsi, le territoire a été découpé en unités et en sous-unités paysagères qui ont été traduites sur des fiches avec les éléments mentionnés ci-haut. Ces fiches ont également été orientées selon certains enjeux-thématiques propres à la région qui se définissent comme suit :

- Usages permis dans certaines zones
- Constructions en pente
- Évolution de la trame urbaine
- Secteurs récréotouristiques
- Bâtiments patrimoniaux et secteurs d'intérêt historique
- Coupes forestières et réaménagement après construction (dans les zones à exclusion du règlement de la MRC)

Une fiche-gabarit a été élaborée à ce moment pour démontrer ce à quoi auraient l'air les fiches à la toute fin. À cette étape, les intervenants ont été rencontrés individuellement afin de leur expliquer les bases du projet. À partir de ce moment, ces derniers seront consultés à toutes les étapes du processus. Une analyse terrain (en hiver) a également été effectuée. À la suite de cette analyse, des groupes de travail ont été organisés avec les intervenants de façon à recueillir leurs commentaires sur l'étude accomplie.

Après avoir terminé la première ébauche du document, ce dernier a été soumis une fois de plus aux intervenants pour commentaires. Un groupe dit de 'citoyens ciblés' regroupant différents organismes communautaires du secteur a aussi été rencontré. La première ébauche a également été soumise aux citoyens via le site web de la Charte par souci de transparence. Des journées de consultation publique (2) ont ensuite été mises sur pied de façon à ce que les gens puissent réagir au document qui leur avait été présenté sur la toile. L'approche utilisée pour ces consultations a été construite de façon à favoriser les échanges avec les citoyens. Or, au lieu de présenter un exposé oral magistral, on a plutôt fait imprimer de grandes cartes (format poster) de chacune des unités et des sous-unités énonçant sommairement les enjeux et les éléments remarquables de chaque secteur. Les gens pouvaient donc écrire, dessiner et modifier autant qu'ils le voulaient les faits énon

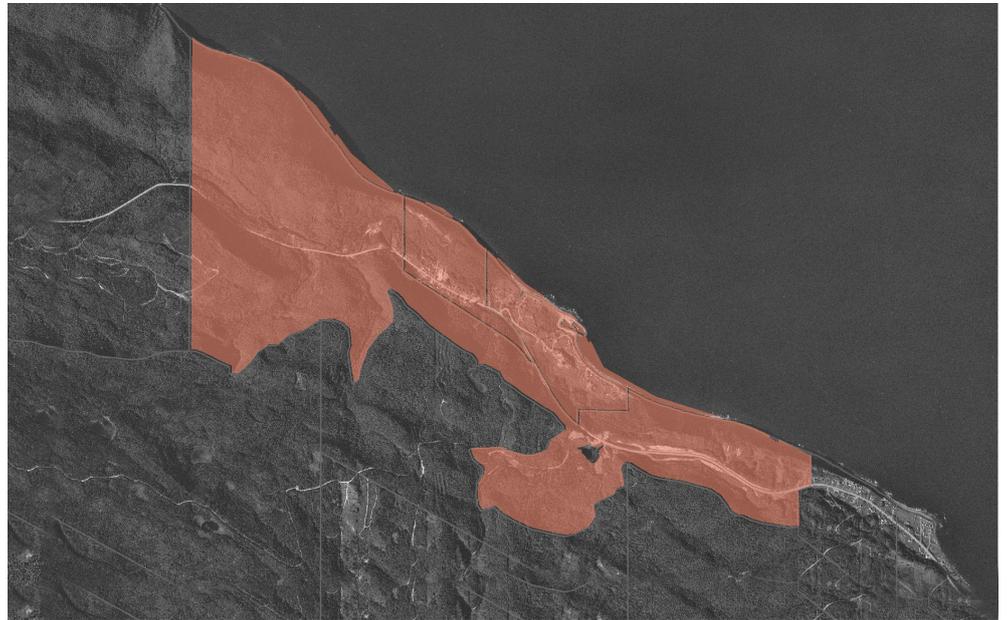
cés. Cette façon de faire nous permettra aussi de véhiculer aux gens que la Ville ne cherchait pas à les mettre devant le fait accompli d'un document sur le point d'être terminé.

Par la suite, les propos tenus lors des consultations publiques et des communications avec les intervenants ont été intégrés au présent document. Un retour sur le terrain (en été) a également été effectué. Divers éléments furent ajoutés, tels que l'analyse du concours photo en annexe. Après la rédaction du plan d'action général, deux révisions complètes du document furent effectuées. La première dans un esprit professionnel et la deuxième dans un esprit prenant en compte les considérations transmises par les citoyens et émanant du concours photo. Le document signature a ensuite été élaboré de même que la mise en page des documents de la Charte et de la nouvelle section du Plan d'Urbanisme. Ces versions ont par la suite été envoyées aux intervenants avant la révision finale et la publication du document.

En dernier, l'ouvrage final se décomposera en deux documents, soit la Charte à proprement parler (version longue du texte) et en une section au Plan d'Urbanisme (version condensée et abrégée). La Charte sera dévoilée en conférence de presse en même temps que la signature du document.

01

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap A: Anse-à-Valleau



Qualités paysagères

Anse-à-Valleau est le secteur d'entrée du grand Gaspé lorsqu'on part de Rimouski et qu'on emprunte la route touristique. À l'intérieur même de ce secteur, le couvert forestier est plutôt faible, mais le fait qu'on est entouré d'une ceinture forestière dense autour de cette zone ne crée pas de besoins de reboisement. La trame architecturale, quant à elle, y est plutôt distancée et quelque peu disparate. Il y a cependant une continuité de couleur (blanc) de même que de style s'apparentant un peu au vernaculaire gaspésien cubique (les rares propriétés colorées sont les maisons d'époque rénovées).

C'est principalement les vues qui volent la vedette à tout le reste dans ce secteur. En effet, sur la rue Mathurin, on a toujours une vue sur la montagne à l'arrière ou sur la mer à travers les maisons. Sur la rue des Touristes et sur la rue de la Grève, la mer et la falaise se dévoile aussi panoramiquement devant nous. Les ensembles agricoles sur ce dernier tronçon et sur la rue Mathurin sont également dignes de mention.

Lorsqu'on se rend aux limites de ce secteur (vers Cloridorme), on constate le corridor forestier panoramique incroyable. Le premier tronçon s'apparente un peu à York ou encore à Corte-Real, car le couvert y est très dense et rapproché des propriétés. Cependant, après cette portion, le paysage s'ouvre sur plusieurs montagnes ayant des élévations différentes, ce qui crée une expérience de déroulement épatante dans les deux sens de conduite.

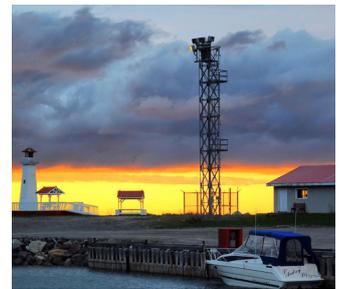
Ce tronçon de la sous-unité 1A détient également un parc d'éoliennes qui comporte très peu d'impacts au niveau paysager; on peut donc en déduire qu'il s'agit d'un exercice d'intégration réussi offrant par le fait même une accessibilité au territoire et des percées visuelles intéressantes. Le phare de Pointe-à-la-Renommée, le bureau d'information touristique de même que la halte routière constitue également des éléments d'introduction incroyables aux richesses paysagères que détient la ville de Gaspé. Davantage d'attention devrait être accordée quant à la signalisation de ces derniers de façon à ce qu'ils soient plus visibles et plus attrayants dans le paysage lors de la saison estivale.

01

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap **A: Anse-à-Valleau**

Enjeux

- Valorisation des attraits et du noyau villageois;
- Affichage signalant phare de Pointe-à-la-Renommée, bureau d'information touristique et halte routière municipale.



Éléments remarquables

- Vues panoramiques sur mer et falaises (à partir de rue de la Grève, rue des Touristes et Motel-Camping des Ancêtres);
- Vues sur Cannes-de-Roches à partir du phare de Pointe-à-la-Renommée;
- Ensembles agricoles (notamment l'ensemble agricole Tapp avec passerelle allant au quai sur rue des Touristes et autre ensemble agricole sur rue de la Grève);
- Halte routière;
- Phare de Pointe-à-la-Renommée;
- Corridor forestier panoramique entre Anse-à-Valleau et St-Yvon;
- Lac Boulay;
- Chute Jalbert.

Références dans la documentation municipale

- Zones M-401, M-402, PA-101 et PA-103 du Règlement de zonage no 1156-11.

01 |

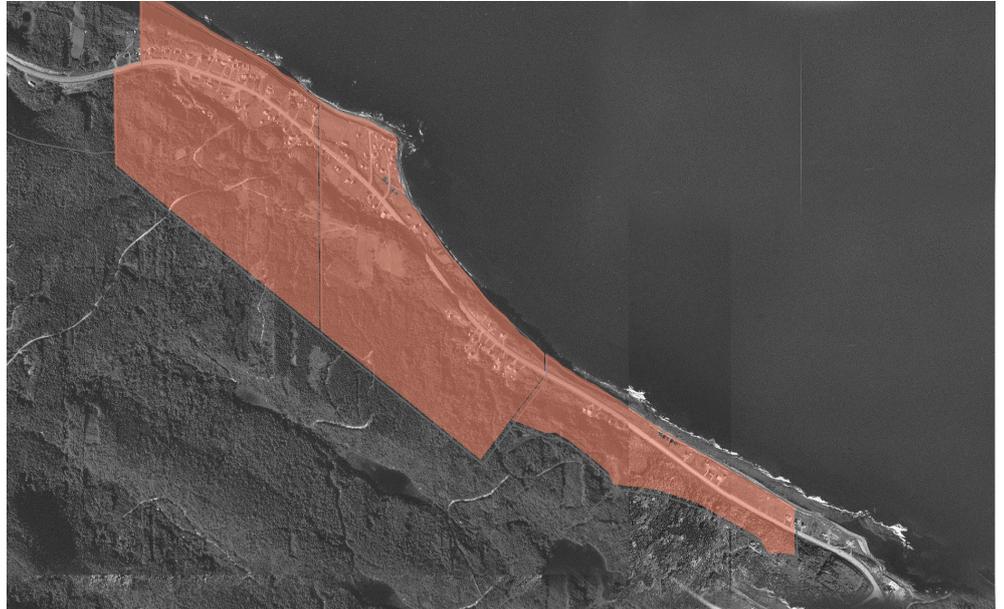
Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap A: Anse-à-Valleau

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Initier la revitalisation du secteur. | 1.1 Préserver le couvert végétal dans les secteurs en pente visibles à partir de la route. |
| | 1.2 Restreindre les constructions en bordure de la berge pour mieux préserver un accès visuel et physique (lorsque possible) à la mer. |
| | 1.3 Encourager la création de belvédères temporaires dans les rues en cul-de-sac donnant sur la mer et sur la route 132 à partir de Motel-Camping des Ancêtres. |
| | 1.4 Évaluer la possibilité de développer une rampe d'accès pour bateaux et faciliter l'accès de même que la descente à la plage. Faire davantage la promotion de ces installations. |
| | 1.5 Encourager davantage les initiatives locales (notamment sur la rue des Touristes) en matière de tourisme, de commerce et de patrimoine bâti. |
| | 1.6 Valoriser les deux ensembles agricoles, dont l'ensemble agricole Tapp (localisés sur rue de la Grève et de la rue des Touristes). |
| | 1.7 Inscire le lac Boulay et la chute Jalbert aux zones à protéger du Plan d'urbanisme. |
| | 1.8 Développer un affichage plus représentatif du site du Phare de Pointe-à-la-Renommée, du bureau d'information touristique et de la halte routière municipale. |
| 2. Entreprendre des initiatives vertes favorisant le tourisme. | 2.1 Sensibiliser le MTQ et la MRC à la valeur paysagère de la halte routière. |
| | 2.2 Étudier la possibilité de concevoir des aménagements touristiques à faible échelle, tel que des sites de camping pour canoë-camping, kayak ou camping rustique. |

01 |

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap **B: Pointe-Jaune**



Qualités paysagères

Pointe-Jaune est probablement l'une des plus petites sections du territoire de Gaspé en termes de superficie. Elle se localise entre Saint-Maurice-de-l'Échouerie et Anse-à-Valleau et sa trame architecturale, de même que sa trame paysagère, s'apparente sensiblement à cette dernière. En effet, tout comme à Anse-à-Valleau, la majorité des rues se finissent en cul-de-sac avec une vue panoramique sur la mer. De la même façon que les deux secteurs l'entourant, Pointe-Jaune aurait tout avantage à mettre en valeur ses caractéristiques paysagères pour mieux s'identifier au travers du tissu urbain.

Enjeux

- Valorisation des attraits et du noyau villageois.



01 |

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap **B: Pointe-Jaune**

Éléments remarquables

- Vues panoramiques sur la mer (à partir des rues des Pionniers, Fabien-Côté et de la route 132);
- Vues panoramiques entre Pointe-Jaune et Saint-Maurice-de-l'Échouerie (vers Saint-Maurice);
- Couvert forestier important encadrant le secteur;
- Ensemble agricole (au bout de la rue des Pionniers, de même qu'au 756 boulevard de Pointe-Jaune (route 132).

Références dans la documentation municipale

- Zones M-403, M-404 et PA-109 du Règlement de zonage no 1156-11.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|--|
| 1. Préserver les qualités paysagères du secteur. | 1.1 Préserver le couvert végétal dans les secteurs en pente visibles à partir de la route. |
| | 1.2 Restreindre les constructions en bordure de la berge pour mieux préserver un accès visuel et physique (lorsque possible) à la mer. |
| 2. Entreprendre des initiatives vertes favorisant le tourisme. | 2.1 Encourager la création de belvédères temporaires dans les rues en cul-de-sac donnant sur la mer. |
| | 2.2 Encourager le développement de commerces de proximité ou encore de produits locaux. Valoriser les deux ensembles agricoles à travers ce développement. |
| | 2.3 Étudier la possibilité de relier les secteurs entre Anse-à-Valleau et Petit-Cap par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade. Travailler en concertation avec le Sentier International des Appalaches (SIA). |

01

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap C: Saint-Maurice-de-l'Échouerie



Qualités paysagères

Saint-Maurice-de-l'Échouerie est le troisième secteur de Gaspé sur la route 132 (boulevard de Saint-Maurice) en provenance de Rimouski. Cette zone est très féérique à cause des élévations des différentes montagnes l'entourant. Subséquemment, ces élévations permettent de créer un paysage plutôt différent, ce qui ne fait qu'ajouter à l'expérience de visite. Par la suite, le petit cœur villageois et son église qui subsiste viennent compléter le tableau de ce décor champêtre. La trame architecturale légèrement colorée vient également rehausser le tout en créant des ajouts de couleurs spontanés. Dans les faits, ces couleurs sont souvent insérées dans la trame via des murs extérieurs à demi peints, tout comme à Pointe-Jaune ou encore à Anse-à-Valleau. Ces contrastes de couleurs de même que le blanc étincelant de l'église ressortent davantage lors de la saison estivale, avec le bleu de la mer et le vert du couvert forestier entourant le quartier. Cette particularité devrait être mise de l'avant lors d'une éventuelle revitalisation de ces secteurs.

À une échelle plus humaine, certaines rues sont également dignes de mentions pour leurs qualités paysagères. En effet, la rue du Vieux-Moulin offre des vues magnifiques sur la montagne et sur l'étendue du secteur. La rue de l'Anse, quant à elle, propose une vue incroyable sur la falaise d'un côté et sur la pointe de l'église de l'autre. Cette rue est définitivement un atout pour ce secteur et devrait être développée davantage tout en laissant la berge ouverte.

Comme mentionné précédemment, la magnifique église de Saint-Maurice contribue pour beaucoup au noyau villageois. En effet, elle vient lier toutes les autres infrastructures en place et vient créer un village de style 'carte postale'. De plus, tout comme Pointe-Jaune ou Anse-à-Valleau, Saint-Maurice-de-l'Échouerie repose entre ciel et terre. Tout est donc en place pour revigorer davantage l'esprit de village.

01

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap C: Saint-Maurice-de-l'Échouerie

Enjeux

- Développement du noyau villageois.
- Halte routière municipale.



Éléments remarquables

- Église de Saint-Maurice-de-l'Échouerie et cimetière.
- Vues sur village et sur mer (à partir du boulevard de Saint-Maurice /boulevard Petit-Cap vers Anse-à-Valleau).
- Vues panoramiques sur village, mer et falaise (à partir de rue de l'Anse).
- Coup d'œil sur l'église (à partir du chemin de l'Église).
- Vues sur montagne (à partir de rue du Vieux-Moulin et de l'embouchure nord du chemin de l'Église).

Références dans la documentation municipale

- Zone M-405 du Règlement de zonage no 1156-11.

01 |

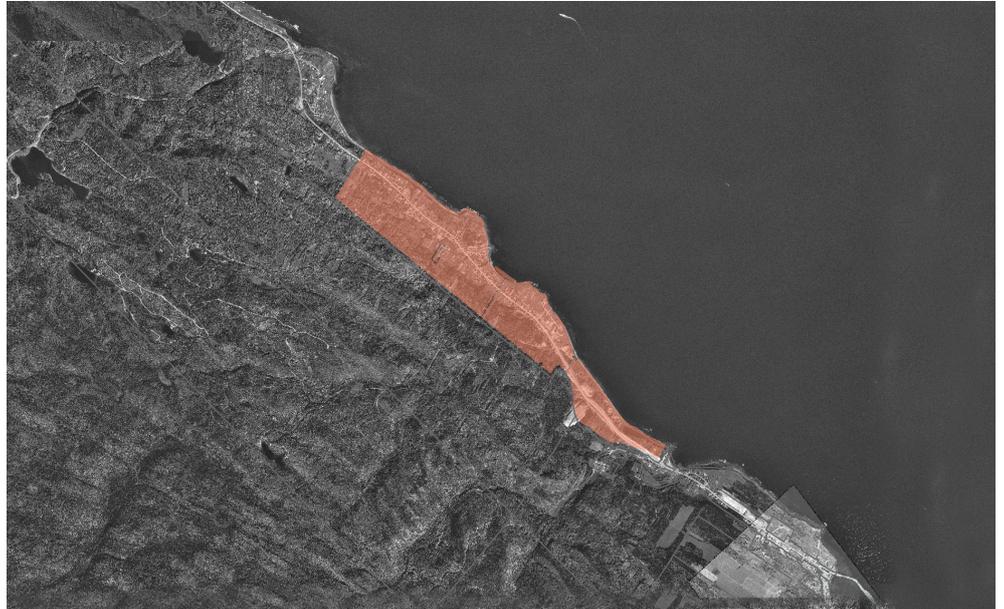
Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap C: Saint-Maurice-de-l'Échouerie

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Mettre l'accent sur le caractère enchanteur du secteur. | 1.1 Préserver le couvert forestier dans les endroits visibles à partir de la route. |
| | 1.2 Restreindre les constructions en bordure de la berge de façon à préserver l'accès visuel et physique à la mer. |
| | 1.3 Étudier la possibilité de relier les secteurs entre Anse-à-Valleau et Petit-Cap par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade. Travailler en concertation avec le Sentier International des Appalaches (SIA). En ce qui a trait spécifiquement à Saint-Maurice-de-l'Échouerie, étudier la possibilité d'implanter un belvédère sur la rue de l'Anse. |
| | 1.4 Revitaliser la petite halte routière municipale. Ajouter du mobilier urbain et des panneaux d'interprétation expliquant le site et ses attraits. |
| | 1.5 Mettre l'accent sur le noyau villageois et la rue de l'Anse. Donner de nouvelles fonctions aux bâtiments désuets lorsque possible. S'inspirer de noyaux villageois québécois ayant subi des relances touristiques importantes grâce à leurs attraits (St-Élie-de-Caxton notamment). |
| | 1.6 Procéder à l'examen d'un statut de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) en ce qui concerne le noyau villageois. |

01 |

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap D: Petit-Cap



Qualités paysagères

Petit-Cap est un secteur offrant beaucoup de potentiels paysagers de par sa morphologie. En effet, Petit-Cap et Petite-Rivière-au-Renard constituent des secteurs idéaux pour admirer les caps rocheux et pour le développement de belvédères; on y retrouve des vues panoramiques sur les falaises et sur la mer à partir de toutes les rues. En plus de ces panoramas, mentionnons une vue de plongée spectaculaire, englobant tout le village, qui attend le promeneur lorsqu'on descend la côte sur le boulevard de Petit-Cap (route 132, en direction de Anse-à-Valleau).

En ce qui a trait à la trame urbaine, elle est similaire à celle de Pointe-Jaune ou d'Anse-à-Valleau tout en étant plus colorée. Cependant, l'implantation rythmée des propriétés fait en sorte que l'accès visuel à la berge est moins évident. Ce phénomène devrait être surveillé au courant des prochaines années de façon à ce qu'on ne perde pas cet accès. Par contre, cette densification de la trame urbaine a pour résultat qu'on comprend mieux où se situe le noyau villageois dans cette zone, même si rien au niveau de la trame ne nous permet de vraiment le deviner. En somme, un examen consciencieux du noyau serait de mise, de façon à continuer le développement tout en réfléchissant aux services à offrir à long terme sans perdre la qualité de ces paysages.

Enjeux

- Signature et développement du noyau villageois.
- Densification de trame urbaine près de berge (perte d'accès visuel).

01 |

Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap D: Petit-Cap



Éléments remarquables

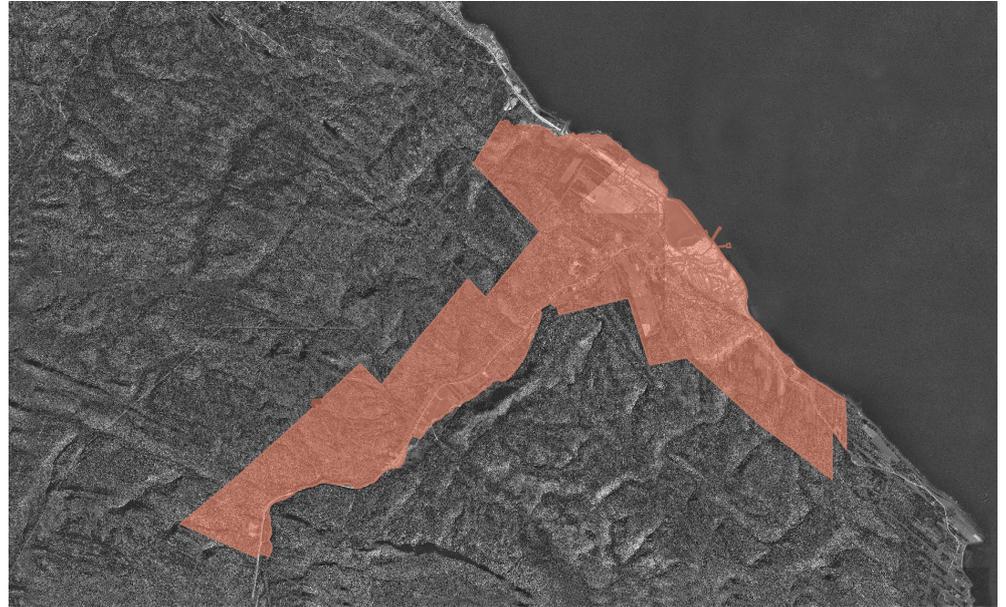
- Vues sur berge et mer (à partir de toutes les rues).

Références dans la documentation municipale

- Zones CO-301-1, HB-301, M-406, M-407 M-407-1, M-408 et PA-113 du Règlement de zonage no 1156-11.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|---|---|
| 1. Réfléchir au développement du secteur. | 1.1 Prêter davantage attention à la construction en bordure de berge. Préserver un accès visuel et physique (lorsque possible) à la mer. |
| | 1.2 Étudier la possibilité de développer de petits belvédères pouvant se relier entre eux, de manière à ouvrir la berge au public. |
| | 1.3 Revitaliser le noyau villageois et encourager les initiatives locales, surtout dans le secteur touristique. Développer des circuits avec les autres secteurs entre Anse-à-Valleau et Petit-Cap ou encore avec Rivière-au-Renard. Étudier la possibilité de relier les secteurs entre Anse-à-Valleau et Petit-Cap par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade. Travailler en concertation avec le Sentier International des Appalaches (SIA). |



Qualités paysagères

Rivière-au-Renard est le deuxième secteur en importance de Gaspé après le centre-ville. Il se distingue principalement par l'influence de son port de pêche sur la région et sur la trame urbaine, de même que par le prolongement de la couronne montagneuse du Parc national Forillon qui façonne son cadre paysager. Fort de ses activités liées aux pêches, Rivière-au-Renard possède plusieurs bâtiments patrimoniaux en lien avec cette pratique (directement ou indirectement), tels que le Moulin des Plourde, le magasin et le chafaud Robin ou encore l'entrepôt Hyman. Par chance, l'industrie de la pêche est toujours en opération aujourd'hui et elle constitue la signature de la localité du littoral nord. La trame urbaine est notamment le reflet de ces activités, alors qu'elle s'avère plutôt complexe, tout en procurant au secteur une réelle couleur locale. D'ailleurs, les procédures de réaménagement ayant été entamées sur la rue du banc et sur une portion du boulevard Renard démontrent bien cet esprit du lieu, bien qu'il reste encore du travail à faire en ce sens. Ces caractéristiques paysagères font aussi en sorte que les citoyens ont un accès physique et visuel à la berge qui diffère des autres secteurs.

La deuxième composante paysagère en importance à Rivière-au-Renard est probablement sa physionomie en forme d'ellipse surélevée, qui procure à ses habitants un accès visuel au Parc national Forillon et à ses montagnes, peu importe où l'on soit. En saison, on constate cependant le contraste des couleurs entre ces dernières, de même qu'avec les milieux humides localisés près de la rue du Banc et avec les caps découverts à certains endroits. Davantage d'attention pourrait être prêtée sur cette tendance de déboisement. En somme, Rivière-au-Renard s'avère être une unité unique en son genre et détenant une belle complexité. C'est un secteur plein de potentiel; les efforts mis en place dernièrement pour mettre de l'avant son héritage de pêche sont considérables et devraient continuer à abonder dans ce sens. Ces efforts de réaménagement des infrastructures en sont maintenant à une étape ultérieure de peaufinement.

02

Rivière-au-Renard

Rivière-au-Renard

Enjeux

- Développement intégré à son histoire, ses caractéristiques et aux usages existants;
- Pérennité du couvert végétal (ormes dans la vallée notamment);
- Pérennité des paysages escarpés;
- Harmonisation d'usages des zones industrielles et résidentielles;
- Atténuation, diminution et planification des impacts reliés aux usages permis dans certaines zones, notamment ceux reliés aux carrières et sablières;
- Avenir du site de la station de radio maritime fédérale;
- État, détérioration et entretien de certaines constructions du secteur de la rue du Banc.



Éléments remarquables

- Havre de pêche.
- Corridor forestier panoramique (montée de Rivière-Morris et rues avoisinantes);
- Vues magnifiques (secteur Petite-Rivière-au-Renard, quadrilatère rue Martin et rue Aubut jusqu'à rue Forge).
- Anse-aux-Fugères (Grand ruisseau, plage, accès à la mer);
- Revitalisation du secteur de la rue du Banc et du boulevard Renard (route 132);
- Église Saint-Martin, petite chapelle, tour d'eau, croix de montagne, entrepôt Hyman, magasin et chafaud Robin, Moulin des Plourde;
- Site archéologique Micmac (près de la rue des Loisirs);
- Effort d'intégration au PIA Chapitre 9 (Secteur E - Orange) par le 1, rue de la Mary (Les Agrès de Pêche ACPG).

Références dans la documentation municipale

- PIA Chapitre 9 (Secteur E - Orange) du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no 1171-12;
- Zones A-116, AF-114, C-330, C-330, CO-325, CO-326, HB-301, HB-302, HB-305, HB 307, HB-310, HB-311, HB-313, HB-316, HB-317, HB-321, HB-322, HB-327, HB 329, HB-337, HB-340, HB-345, HB-347, HC-338, HE-308, HE-312, HE 335, IC-341, IC-341-1, M-306, M-309, M-318, M-323, M-323-1, M-328, M-328-1, M 333, M-339, M-344, P-304, P-315, P-327-1, P-334, P-336, P-343, PA-117, PA-118, PU 303, RT-122, RT-125, RT-314, RT-319, RT-331 et RT-332 du Règlement de zonage no 1156-11.

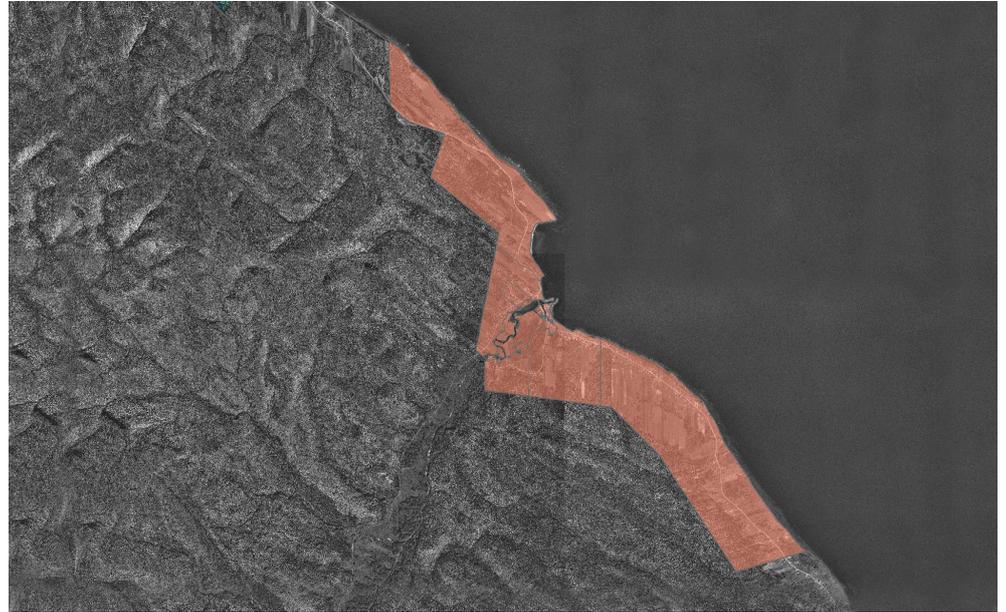
Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|---|--|
| 1. Mettre l'accent sur le caractère 'vocation des pêches' du secteur. | 1.1 Procéder à l'examen d'un statut d'identification de lieu historique auprès du MCC en ce qui concerne le cœur du quartier. |
| | 1.2 Effectuer l'évaluation du PIA Chapitre 9 (Secteur E- Orange). |
| | 1.3 Développer de façon à favoriser l'accès visuel et physique à la mer. |
| | 1.4 Trouver des mesures de mitigations entre les activités industrielles et récréotouristiques reliées à la pêche au centre-ville. |
| | 1.5 Faciliter davantage les échanges entre les pêcheurs et les citoyens (ou touristes) par des aménagements conséquents. |
| | 1.6 Réfléchir à une stratégie de hiérarchisation de la trame urbaine tout en gardant l'identité reliée à la pêche. |
| | 1.7 Instaurer un affichage relié à la thématique "Rivière-au-Renard, capitale des pêches". |
| | 1.8 Revoir la signalisation du bureau d'information touristique. |
| | 1.9 Revoir le traitement des entrées sur le boulevard Renard O. et sur la montée Rivière Morris. Développer des incitatifs d'accueil reliés à l'identité du secteur. |
| | 1.10 Revégétaliser et nettoyer les berges. |
| | 1.11 Privilégier l'enfouissement des fils dans les secteurs du marais et du havre de pêche. |
| | 1.12 Encourager la restauration et la réutilisation des bâtiments d'époque (notamment les bâtiments abandonnés) dans le centre. |
| | 1.13 Encourager le développement mettant en valeur les activités reliées aux pêches du secteur. |
| | 1.14 Mettre en valeur le marais situé près de la rue du Banc. |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | 1.15 Réfléchir à la deuxième vie utile du site de la station maritime. Évaluer la possibilité d'y implanter un belvédère, une halte routière ou une infrastructure à vocation publique. |
| 2. Préserver les paysages en pente. | 2.1 Réviser le Règlement de zonage no 1156- 11; revoir les usages permis dans certaines zones. |
| | 2.2 Réduire l'impact visuel des carrières et sablières à partir de la route dans les terrains escarpés. |
| | 2.3 Préserver le couvert forestier sur les cimes de montagnes, de même que sur les terrains en pente. |
| | 2.4 Promouvoir et publiciser le développement de belvédères dans le secteur de Petite Rivière-au-Renard de même que dans le secteur de l'Anse-aux-Fugères. |
| | 2.5 Développer de façon à favoriser un accès visuel à la montagne en milieu résidentiel. |

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **A: Anse-au-Griffon**



Qualités paysagères

Anse-au-Griffon est un des derniers havres de pêche en fonction de la ville de Gaspé avec celui de Rivière-au-Renard et d'Anse-à-Brillant. Le décor d'Anse-au-Griffon se distingue des autres secteurs de Gaspé comme étant la jonction entre un paysage littoral et un paysage montagneux, de par sa proximité avec le Parc national Forillon. En effet, à une échelle plus humaine, on constate que chaque courbe nous révèle un paysage différent; Anse-au-Griffon aligne panorama après panorama, et donc, découverte après découverte au fil du parcours. Lors de la saison estivale, on peut observer quelques champs verdoyants rappelant une certaine époque juste avant d'entrer dans le cœur villageois. De plus, des ouvertures majestueuses sur la berge s'offrent au visiteur à certains endroits (en allant vers Cap-des-Rosiers), de même que sur Forillon et sur la mer (en allant vers Rivière-au-Renard). Le rang Saint-Patrice est également un endroit étonnant pour avoir des vues sur le Parc et sur la baie.

Tout comme Cap-des-Rosiers, ce secteur est moins valorisé des touristes alors qu'il gagne à être connu, surtout de par sa proximité avec Forillon. Cependant, dans le cas d'Anse-au-Griffon, la zone détient en son centre un havre de pêche, une usine de réfrigération de même qu'un café (dans un bâtiment patrimonial issu de la pêche) qui a déjà subi un effort de réaménagement remarquable. Subséquemment, il pourrait être intéressant de profiter de cedit réaménagement pour harmoniser davantage les usages. En somme, ce secteur gagne à être valorisé davantage alors qu'il pourrait devenir un pôle touristique d'importance à Gaspé.

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **A: Anse-au-Griffon**

Enjeux

- Pérennité du havre de pêche;
- Couvert forestier en expansion à certains endroits près de la berge. À long terme, les vues sur la mer pourraient être menacées;
- Problématiques liées aux bâtiments en piètre état et nuisances sur certains terrains pour certains usages contraignants;
- Pérennité du village;
- Carrières et sablières;
- Problématiques liées aux remblais/déblais.



Éléments remarquables

- Vues panoramiques sur la berge et sur le Parc national Forillon;
- Entrées de village (vues panoramiques sur baie et sur village);
- Halte routière fédérale;
- Centre Culturel Le Griffon, Maison LeBoutillier et Maison aux Lilas de L'Anse;
- Couvert végétal dans secteurs en pente;
- Cour de l'école primaire St-Joseph-Alban.

Références dans la documentation municipale

- Zones C-410-1, M-409, M-410, M-411, RT-126 et RT-127 du Règlement de zonage no 1156-11.

03

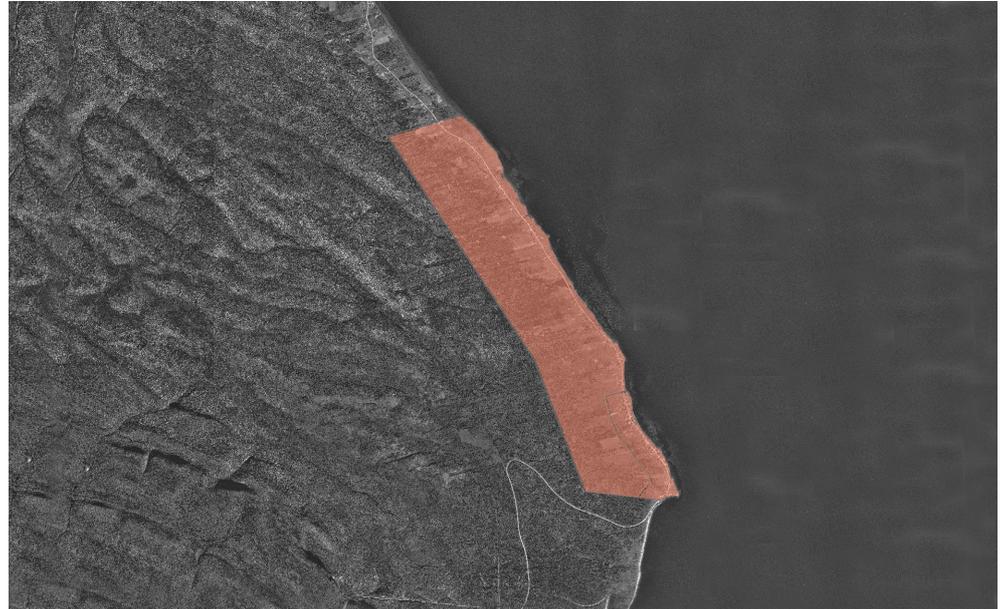
Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **A: Anse-au-Griffon**

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Préserver le village de pêcheur. | 1.1 Analyser la possibilité d'instaurer un écran tampon autour de l'arrondissement historique du Manoir LeBoutillier. |
| | 1.2 Analyser la possibilité d'instaurer un PIA au cœur du noyau villageois. |
| | 1.3 Étudier des nouvelles méthodes de préservation de la berge. |
| | 1.4 Encourager le développement mettant en valeur les activités reliées aux pêches du secteur. |
| | 1.5 Intégrer les nouveaux bâtiments à la trame urbaine et aux bâtiments patrimoniaux. |
| | 1.6 Favoriser la restauration de bâtiments désuets. |
| 2. Encourager les relations avec le Parc national Forillon et Escale Gaspésie. | 2.1 Développer de façon à favoriser un accès visuel à l'eau et à la montagne. Si nécessaire, restreindre les constructions en bordure de berge. |
| | 2.2 Faire davantage la promotion du village. Encourager les collaborations avec le Parc national Forillon et avec Escale Gaspésie. |
| 3. Préserver les milieux naturels. | 3.1 Préserver le couvert végétal dans les secteurs en pente. |
| | 3.2 Réviser le zonage en ce qui a trait aux remblais/ déblais. Étudier des méthodes permettant des impacts visuels et physiques plus minimes à court terme. |

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **B: Cap-des-Rosiers**



Qualités paysagères

Cap-des-Rosiers est le noyau villageois qui se distingue le plus par ses qualités paysagères exceptionnelles. En effet, il possède une trame architecturale surprenante, très bien conservée et colorée. Sa diversité est d'ailleurs remarquable, alors qu'on retrouve une panoplie de styles très différents (tels que le vernaculaire gaspésien d'influence néo-gothique, le vernaculaire gaspésien d'influence néo-classique, le vernaculaire gaspésien d'influence canadienne, le vernaculaire gaspésien d'influence néocoloniale, le moderne et le boom town). En plus d'avoir un phare en son centre, elle se distingue par l'insertion remarquable des habitations à loyer modique (HLM) aux bâtiments d'époque déjà présents. Ces habitations viennent savamment ponctuer la trame de leurs façades colorées, au même titre que les bâtiments d'époque, ce qui fait en sorte qu'ils y trouvent tout autant leur place. Outre ces constructions, le noyau villageois a la chance d'avoir des exemples bien conservés de son passé agricole via quelques bâtiments de ferme qui subsistent du côté du Parc national Forillon. Lors de la saison estivale, les champs abandonnés regorgent de fleurs colorées, en plus des nombreux rosiers plantés qui viennent bonifier la trame urbaine déjà champêtre. Ainsi, c'est en été qu'on réalise que Cap-des-Rosiers porte bien son nom; même les fossés remplis de différents types de boutons et les terrains longitudinaux avec leurs maisons légèrement surélevées aident à admirer davantage les fleurs sauvages recouvrant l'endroit et conséquemment à entretenir cet aspect bucolique qui lui est propre. De plus, de partout où l'on soit, il est toujours possible d'avoir une vue panoramique sur la berge ou encore sur la montagne...ou encore les deux. En effet, la berge n'étant pas totalement occupée par des constructions, elle s'avère donc beaucoup plus aérée qu'ailleurs et permet une proximité visuelle et physique avec la mer. Ce champ visuel, de même que celui donnant sur le Parc national Forillon, crée ainsi un corridor paysager exceptionnel des deux côtés de la route. Avec sa trame et ses vues, Cap-des-Rosiers constitue définitivement le trésor caché de Gaspé qui gagne à être découvert au sens de la qualité de ses paysages. Des mesures doivent être prises pour en préserver la qualité et pour en faire davantage la promotion.

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **B: Cap-des-Rosiers**

Enjeux

- Sauvegarde de la berge;
- Problématiques liées aux bâtiments en piètre état et nuisances sur certains terrains pour certains usages contraignants;
- Pérennité du village et de ces paysages;
- Problématiques liées aux remblais/déblais.



Éléments remarquables

- Qualité et diversité exceptionnelles de la trame architecturale;
- Phare, neigière et église de Cap-des-Rosiers;
- Accès à la berge (visuel et parfois physique) et vues incroyables sur la mer;
- Vues sur montagnes du Parc national Forillon;
- Jersey Cove;
- Intégration des habitations à loyer modique (HLM) à la trame urbaine;
- Couvert végétal dans les secteurs en pente;
- Importance de l'amélioration du paysage en saison (fleurs sauvages et rosiers recouvrant les différents espaces disponibles).

Références dans la documentation municipale

- Zones M-412 et RT-128 du Règlement de zonage no 1156-11.

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **B: Cap-des-Rosiers**

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|---|---|
| 1. Préserver le noyau villageois. | 1.1 Sensibiliser les citoyens au patrimoine agricole du secteur. |
| | 1.2 Conserver les efforts citoyens mis en place en ce qui a trait à la qualité architecturale du secteur. |
| | 1.3 Promouvoir l'harmonisation volontaire des bâtiments d'époques à la trame architecturale. |
| | 1.4 Veillez à l'équilibre et à l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions à la trame urbaine. Étudier la possibilité d'adopter un PIA. |
| | 1.5 Encourager et préserver la qualité du patrimoine bâti; en faire l'inventaire, en analyser la qualité. |
| | 1.6 Procéder à l'examen d'un statut de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du MCC en ce qui concerne le noyau villageois. |
| | 1.7 Procéder à l'examen d'un statut d'identification de lieux historiques auprès du MCC en ce qui concerne le phare. |
| | 1.8 Faire davantage la promotion du village. Encourager les collaborations avec le Parc national Forillon et avec Escalé Gaspésie. |
| | 1.9 Pérenniser la symbiose entre le village et les paysages. |
| 2. Prêter une attention particulière aux paysages naturels. | 2.1 Développer de façon à favoriser un accès visuel à l'eau et à la montagne. Si nécessaire, restreindre les constructions en bordure de berge. |
| | 2.2 Inventorier les terrains publics. |
| | 2.3 Protéger le concept de berge et sa qualité paysagère. |
| | 2.4 Analyser la possibilité d'implanter une promenade ou encore un belvédère en bordure de berge, notamment dans le secteur de Jersey Cove. |
| | 2.5 Préserver le couvert végétal dans les secteurs en pente. |

| | |
|--|--|
| | 2.6 Réviser le zonage en ce qui a trait aux remblais/déblais. Étudier des méthodes permettant des impacts visuels et physiques plus minimes à court terme. |
|--|--|

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **C: Rose Bridge et Cap-aux-Os**



Qualités paysagères

Rose Bridge et Cap-aux-Os est un des magnifiques corridors empruntés pour se rendre au Parc national Forillon alors qu'il constitue une des 'portes d'entrées' de ce dernier. Il se distingue des autres unités par des accès visuels continus et panoramiques sur la baie de Gaspé et sur les montagnes du Parc. Lors de la saison estivale, on 'ressent' le Parc de différentes façons au travers de la trame urbaine; parfois de loin avec ces incroyables vues panoramiques et quelquefois, plus intimement avec un couvert végétal fort chevauchant de près la route. Conséquemment, de par ces deux sensations, on comprend l'étendue du Parc et on le vit avant même d'y entrer. Cette portion de la ville offre également des ensembles architecturaux d'époque très colorés et perpétuellement encadrés par le Parc, ce qui crée des cartes postales intéressantes. Le couvert végétal y est plutôt important, ce qui donne l'impression que le Parc s'enracine dans le secteur avant même de pouvoir y accéder. Les montagnes du Parc de même que les maisons d'époque qui s'installent le long du boulevard de Forillon confèrent donc à l'ensemble une image pittoresque saisissante.

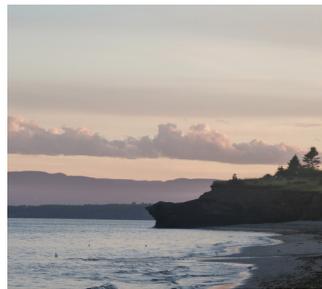
Ce secteur bénéficie également de deux plages, soit celles de Penouille et de Cap-aux-Os, qui ne font qu'augmenter la qualité de ce paysage. D'ailleurs, le petit noyau villageois de Cap-aux-Os, qui est attenant à la plage, gagnerait à être exploité et à être revitalisé davantage alors qu'il constitue le seul point de service du coin. En somme, Rose Bridge et Cap-aux-Os est un secteur de villégiature apaisant se situant entre ville, mer et montagne. Ce filon pourrait être exploité lors de son développement dans les années à venir.

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **C: Rose Bridge et Cap-aux-Os**

Enjeux

- Favoriser l'utilisation du territoire dans une optique de mixité sociale;
- Développement relié à l'histoire, aux caractéristiques et aux usages existants du noyau villageois de Cap-aux-Os;
- Pérennité du couvert végétal sur propriétés privées tout en conservant quelques fenêtres visuelles sur la baie.



Éléments remarquables

- Couvert végétal du Parc national Forillon.
- Vues sur baie de Gaspé, Gaspé (centre-ville) et Parc national Forillon;
- Pointe de Penouille;
- Plage de Cap-aux-Os;
- Ensembles architecturaux remarquables.

Références dans la documentation municipale

- Zones M-413, RT-130, RT-131, RT-132 du Règlement de zonage no 1156-11.

03

Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge **C: Rose Bridge et Cap-aux-Os**

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Développer en concordance avec le Parc national Forillon. | 1.1 Sensibiliser la population au paysage et à la qualité de la trame architecturale. |
| | 1.2 Encourager le développement privilégiant les styles architecturaux d'époque de même que ceux mettant en valeur les vues sur la baie et sur le Parc national Forillon. |
| | 1.3 Développer de façon à favoriser un accès visuel à la montagne et à la baie en milieu résidentiel. |
| | 1.4 Réviser le Règlement de zonage relativement au réaménagement de terrains résidentiels après construction. |
| | 1.5 Préserver le couvert végétal en milieu résidentiel. Réfléchir à une continuité entre le Parc national Forillon et le quartier. |
| | 1.6 Protéger le concept de berge et sa qualité paysagère. |
| 2. Préserver le cœur villageois de Cap-aux-Os. | 2.1 Étudier la possibilité d'inscrire la plage de Cap-aux-Os au Plan d'urbanisme. |
| | 2.2 Revitaliser la plage et le petit noyau l'entourant par l'ajout de mobilier urbain et de végétaux encadrant les vues. |
| | 2.3 Procéder à l'évaluation de la mise en place d'un nouveau PIA, de façon à préserver les ensembles architecturaux et l'important couvert végétal. |
| | 2.4 Restaurer le stationnement de la plage et encourager les initiatives locales au niveau commercial. |
| | 2.5 Sensibiliser davantage la population à l'entretien de leurs propriétés, notamment en ce qui concerne la tonte des fossés sur terrains construits. |

04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre A: Saint-Majorique



Qualités paysagères

Vu de l'extérieur, Saint-Majorique est l'exemple parfait du 'village typique québécois' avec son noyau villageois, composé de l'église, du presbytère (l'auberge le Mont-Calme) et de l'école. En effet, tous les facteurs sont réunis pour en faire le village bucolique parfait. En plus de détenir tous les ingrédients nécessaires pour en faire un magnifique secteur, Saint-Majorique a également l'avantage de détenir une vue incroyable et sous-exploitée sur Pointe-Navarre, sur la rivière Dartmouth et sur le barachois. Même chose avec le pont de la Traverse, qui nous donne un coup d'œil intéressant sur ce même barachois. En somme, Saint-Majorique est une perle rare méconnue qui gagne à être redynamisée.

04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre A: Saint-Majorique

Enjeux

- Évolution du développement et du déboisement de la colline dans ce secteur;
- Avenir du cœur villageois, ses fonctions et son développement urbanistique;
- Traitement accordé aux maisons d'époque;
- Végétaliser tout en conservant l'attrait du noyau villageois.



Éléments remarquables

- Vue sur le barachois depuis le pont de la Traverse;
- Le barachois, milieu humide et vallée;
- Cimetière faisant face à l'église et vue depuis ce dernier sur Gaspé, de même que sur le barachois;
- Ensemble architectural composé de l'église, du presbytère et du cimetière.

Références dans la documentation municipale

- Zone M-414 du Règlement de zonage no 1156-11.

04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre A: Saint-Majorique

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Mettre en valeur le noyau villageois. | 1.1 Revitaliser le noyau villageois et redynamiser la trame urbaine. |
| | 1.2 Procéder à l'examen d'un statut de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du MCC en ce qui concerne le noyau villageois. Procéder à l'examen d'un statut d'identification de lieu historique auprès du MCC en ce qui concerne l'ensemble de bâtiments religieux (église, presbytère, école, cimetière). |
| | 1.3 Étudier la possibilité d'établir un PIA pour ce secteur. |
| | 1.4 Favoriser des alternatives pour altérer l'impact des fils électriques (enfouissement par exemple). |
| | 1.5 Implanter une trame végétale le long de la rue Fontenelle. |
| | 1.6 Sensibiliser la population à la rénovation de maisons d'époque, notamment les maisons de style vernaculaire gaspésien d'influence néo-gothique. |
| | 1.7 Concentrer le développement résidentiel à l'intérieur du noyau villageois. |
| | 1.8 Préserver les vues sur Pointe-Navarre (de même que sur le barachois) à partir du cœur villageois. Valoriser le point de vue à partir du cimetière. |
| | 1.9 Favoriser les vues à partir du pont de la Traverse. |
| | 1.10 Préserver les vues qui donnent sur le village. |

04 |

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre **B: Corte-Real**



Qualités paysagères

Corte-Real est un secteur de Gaspé méconnu du grand public et un peu plus en retrait. De façon générale, il se traduit par une trame urbaine évolutive qui contient beaucoup de caractéristiques paysagères. L'un des grands avantages de Corte-Real vis-à-vis les autres sous-unités est qu'il est localisé dans une vallée. Les propriétés y sont donc très boisées et très espacées; à certains endroits on peut même parler d'un écran végétal très dense. La plupart des implantations de maisons sont au niveau du sol, ceci permet donc à l'utilisateur d'avoir des vues d'un peu partout. Subséquemment, Corte-Real offre toujours des panoramas sur des paysages intéressants; qu'ils soient sur la vallée ou sur les villages environnants. En somme, Corte-Real est un secteur détenant un fort cadre naturel paysager qui se doit d'être préservé tel quel. Sa morphologie particulière en fait un secteur plein de potentiel à exploiter.

Enjeux

- Accès visuel et physique à la rivière Dartmouth;
- Valoriser le cœur villageois;
- Dynamiser la trame architecturale (au niveau visuel);
- Intégration des maisons mobiles dans la trame architecturale.

04 |

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre **B: Corte-Real**



Éléments remarquables

- Vues panoramiques sur quartier ou sur vallée, peu importe où l'on soit;
- Couvert végétal dense;
- Rivière Dartmouth et sa vallée.

Références dans la documentation municipale

- Zones PA-134 et RT-140 du Règlement de zonage no 1156-11.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|---|---|
| 1. Redynamiser le noyau villageois. | 1.1 Encourager l'implantation des commerces de proximité dans le noyau villageois. |
| | 1.2 Trouver des méthodes visant à redynamiser la trame architecturale. |
| | 1.3 Veiller à une meilleure intégration des maisons mobiles dans la trame architecturale. |
| | 1.4 Préserver le rythme de la trame urbaine (soit l'espacement entre les différents lots construits et l'espacement sur les lots entre les différents bâtiments). |
| 2. Pérenniser et rendre accessible le corridor de la rivière Dartmouth. | 2.1 Étudier la possibilité d'aménager un parc ou encore une descente permettant l'accès aux petites plages donnant sur la rivière Dartmouth (en aval du pont Poliquin). |
| | 2.2 Assurer la pérennité du couvert végétal dans ce secteur. |
| | 2.3 Préserver les vues sur la vallée. |
| | 2.4 Préserver la qualité paysagère de la vallée et de la rivière. |

04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre **C: Pointe-Navarre**



Qualités paysagères

Pointe-Navarre est un corridor routier (principalement composé de la route 132) reliant le littoral nord au périmètre urbain du centre-ville de Gaspé. Il constitue ainsi l'une des 'portes d'entrées du centre-ville'. Subséquemment, cette unité se vit davantage à une échelle humaine qu'à une macro-échelle. Elle offre une trame architecturale variée et ponctuée, témoignant des différents courants d'urbanisation de la route provinciale. De plus, quelques tronçons de cette route offrent une vue pittoresque sur la montagne et/ou sur la baie, alors qu'à certains moments on traverse un corridor végétal. Or, plus le couvert végétal du côté de la baie est mature, plus l'implantation des résidences est surélevée. Vu que ce dit couvert végétal est sporadique et de hauteur variée, l'implantation des maisons y est conséquente et suit ses variations tout le long de la route.

Comme mentionné précédemment, un autre aspect de cette sous-unité axé sur la diversité est la vue sur la baie. De façon générale, les utilisateurs de la route 132 ont toujours un accès visuel à la mer à l'intérieur de vingt mètres (20 m). Cet accès est tantôt continu sur une longue distance, tantôt ponctué de végétaux qui peuvent être assez matures à l'occasion. Ces ouvertures visuelles permettent des vues magnifiques sur le Parc national Forillon de même que sur les quartiers le précédant. À certains endroits, il est même possible d'avoir certaines vues sur les montagnes; cette caractéristique saisissante accueille le visiteur comme nulle part ailleurs. Subséquemment, la diversité du patrimoine bâti et les vues constituent les deux qualités principales de cette sous-unité. De ce fait, lorsque maintenues et entretenues, ces deux composantes pourraient devenir la signature de l'entrée du périmètre urbain à peu de frais à long terme.

04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre **C: Pointe-Navarre**

Enjeux

- Traitement de l'entrée du centre-ville;
- Affichage (la route 132);
- Variations de la trame urbaine;
- Variations des implantations des résidences par rapport au niveau de la route;
- Fragilité des vues sur baie et montagne. Dépendance du couvert végétal par rapport aux vues;
- Fragilité du couvert végétal;
- Revégétalisation des berges;
- Problématiques liées aux remblais et déblais des propriétés.



Éléments remarquables

- Plusieurs bâtiments à l'architecture remarquable (notamment les résidences de type vernaculaire gaspésien d'influence néo-gothique et de type bungalows s'étalant sporadiquement le long de ce tronçon de la route 132, de même que les deux motels Fort Ramsay et le garage au 696, boulevard de Pointe-Navarre);
- Vues sur baie, sur périmètre urbain et sur montagne.

Références dans la documentation municipale

- Zones AF-143, ME-203, PA-144 et PA-145 du Règlement de zonage no 1156-11.

04 |

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre C: Pointe-Navarre

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|--|
| 1. Revoir le traitement l'entrée du centre-ville. | 1.1 Développer une entrée de centre-ville plus accueillante. |
| | 1.2 Développer de façon à favoriser l'accès visuel à la berge. |
| | 1.3 Implanter un contrôle du couvert végétal du côté de la baie, de façon à ce que les vues ne soient pas amenées à disparaître. |
| | 1.4 Revégétaliser les berges. Promouvoir un programme de revégétalisation de ces dernières. |
| 2. Mettre l'accent sur la trame architecturale et paysagère. | 2.1 Étudier la possibilité de créer un nouveau PIA régissant ce secteur. |
| | 2.2 Favoriser un meilleur dialogue de la trame urbaine, soit une certaine harmonisation entre le bâti d'époque et le bâti d'aujourd'hui. |
| | 2.3 Développer un programme de formation et de sensibilisation au développement durable (préservation des berges, reboisement après construction, rénovation durable, rénovation d'époque etc.) auprès des résidents. |
| | 2.4 Encourager les propriétés à épouser le relief naturel du secteur. |
| | 2.5 Accorder une attention particulière aux vues sur la baie. Favoriser une diversification de ces dernières, de façon à venir rythmer l'expérience dans ce secteur. Faire de même avec les vues encadrant les maisons d'époque qui aident à créer des paysages pittoresques. Inventorier les percées visuelles à préserver. |

04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre D: Wakeham

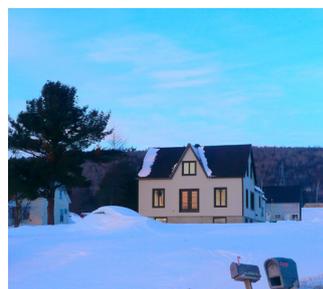


Qualités paysagères

Wakeham est un secteur transitoire de Gaspé, alors qu'il relie Murdochville au centre-ville. Il est principalement composé d'une voie principale (soit la montée de Wakeham), de la rivière York et des milieux naturels en découlant. Ladite route offre d'ailleurs plusieurs vues sur l'autre rive, de même que sur les montagnes attenantes. Le couvert végétal abondant est un élément signature de ce paysage. Subséquemment, les vues sur la rive s'en trouvent restreintes à cause de ce dernier, mais ce couvert amène par la même occasion un certain cachet au secteur. C'est surtout lors de la saison estivale que cette force qui caractérise Wakeham prend toute son importance. Ainsi, lors de cette période, le couvert boisé est fort et massif; il se déploie dans toute sa splendeur. En somme, les qualités paysagères de Wakeham devrait être davantage mises de l'avant de façon à ce que l'expérience de transition en soit bonifiée.

Enjeux

- Protéger et mettre en valeur les milieux humides de la rivière York;
- Pérennité des vues sur rive de même que sur montagne;
- Impact de carrière se situant dans la montagne au travers de la trame urbaine.



04

Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre D: Wakeham

Éléments remarquables

- Parc d'observation d'oiseaux;
- Vues sur rive et montagne;
- Couvert végétal;
- Milieux humides de la rivière York.

Références dans la documentation municipale

- Zones AF-149, AF-149-1, HB-258, HB-260, HB-262, HB-263, HB-265, HE-259, HE-266, P-264, PA-147, PA-148, PU-151, PU-261, RF-152 et RT-153 du Règlement de zonage no 1156-11.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|--|
| 1. Mettre en valeur la qualité du paysage. | 1.1 Revoir le traitement de cette entrée de ville. Utiliser les attraits dont bénéficie ce paysage tel que les percées visuelles, l'étendue de la rivière et de ses milieux humides etc. |
| | 1.2 Assurer le contrôle du couvert végétal en bordure de berge. |
| | 1.3 Assurer le contrôle du couvert végétal en milieu résidentiel de façon à favoriser l'accès visuel à la berge. |
| | 1.4 Développer davantage les percées visuelles et les perspectives sur la montagne, la rivière et ses milieux humides. |
| | 1.5 Protéger les cimes et les flancs de montagne du développement. |
| | 1.6 Développer un programme annuel de plantation d'arbres auprès des citoyens. |
| 2. Réduire les impacts des infrastructures pouvant nuire à la jouissance du paysage. | 2.1 Procéder à l'examen des impacts visuels des nouvelles infrastructures avant leur implantation. |
| | 2.2 Appliquer plus fermement la réglementation en place en ce qui a trait à la carrière et ne pas laisser toute la place à une réglementation discrétionnaire. |
| | 2.3 Trouver des alternatives à la réduction des odeurs du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.). |

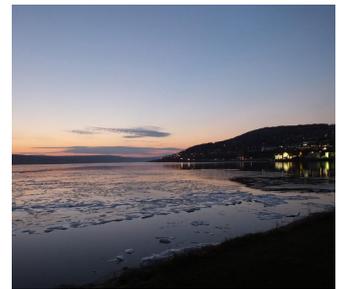


Qualités paysagères

Le centre-ville de Gaspé se caractérise par une concentration d'activités et un relief escarpé. Ce dernier permet d'avoir un accès visuel incroyable sur les différents plans d'eau (baie de Gaspé, mer, rivière York) de même que sur les montagnes environnantes, notamment celles du Parc national Forillon. Le couvert forestier ceinturant le centre-ville est d'ailleurs tout aussi impressionnant pour un noyau urbain, autant à la cime qu'à la base. Il permet aux habitants de ce secteur une multitude d'activités en lien avec le plein air à distance de marche de leurs résidences. Lors de la saison estivale, le couvert végétal harmonise davantage les différents secteurs du quartier. Il aide à mettre de l'avant les rues les mieux développées tout en améliorant les endroits moins valorisés. De plus, le couvert végétal du centre-ville contribue à agrémenter les vues sur la baie. Cependant, la dévégétalisation des berges à certains endroits de même que les terrains récemment construits et déblayés sont à surveiller dans le futur, alors que ces derniers pourraient laisser des cicatrices visibles à l'ensemble du territoire. Le cœur de Gaspé détient également des espaces formidables faisant la promotion de l'histoire nationale et municipale, tels que la rue de la Reine et Berceau du Canada. En somme, le centre de Gaspé constitue un noyau dynamique aux qualités paysagères remarquables où l'amorce d'un développement qui tient compte de l'histoire et de ses qualités paysagères ne fait que commencer.

Enjeux

- Développement du centre-ville dans le respect de la qualité paysagère du quartier;
- Fluidité des infrastructures piétonnières et automobiles dans la trame urbaine;
- Pérennité des accès visuel au paysage;
- Présence et durabilité des espaces verts et du couvert végétal (foresterie);
- Développement harmonieux et intégré des artères commerciales et des entrées vers le centre-ville sans en altérer la qualité.



Éléments remarquables

- Traitement de la berge (Berceau du Canada), la promenade attenante et le bâtiment du Musée de la Gaspésie;
- Traitement de la rue de la Reine;
- Vues sur la baie, sur le Parc national Forillon, sur la rivière York et sur les montagnes attenantes depuis le secteur résidentiel;
- Couvert végétal entourant le centre-ville;
- Anse-aux-Cousins.

Références dans la documentation municipale

- Zones C-207, C-208, CO-202, CR-238, HB-201, HB-258, HB-260, HB-262, HB-263, HB 65, HC-212, HC-214, HC-227, HC-228, HC-231, HC-246, HC-250, HC-253, HC-254, HC-257, HD-211, HD-215, HD-217, HD-218, HD-229, HD-230, HD-233, HD-234, HD-235, HD-244, HD-247, HE-259, HE-266, HF-204, HF-209, HF-219, HF-255, M-221, M-222, M-223, M-224, M-226, M-236, M-239, M-241, M-248, M-248, M-259-2, ME-203, ME-206, P-205, P-210, P-213, P-225, P-243, P-245, P-249, P-251, P-298, PU-232, PU 237, PU-261 et PV-252 du Règlement de zonage no 1156-11;
- PIA Chapitre 5 (Secteur A - Vert), Chapitre 7 (Secteur C - Jaune) et Chapitre 8 (Secteur D - Rouge) du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no 1171-12.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--------------------------------------|---|
| 1. Reverdir le centre-ville. | 1.1 Favoriser la plantation d'essences de petite taille ou ayant un port étroit en milieu résidentiel. |
| | 1.2 Développer une façon d'ajouter une étoile à la certification 'Fleurons du Québec'. |
| | 1.3 Encourager les citoyens à planter et à fleurir leurs propriétés. |
| | 1.4 Augmenter le ratio d'espaces verts et de belvédères disponibles. |
| | 1.5 Protéger les cimes et les flancs de montagne du développement. |
| | 1.6 Revégétaliser les berges. Créer un programme de sensibilisation et d'information sur la protection des berges. |
| | 1.7 Favoriser davantage les lisières boisées en bordure de forêt. Développer une zone tampon à protéger entre la cime des montagnes et le dernier développement bâti. |
| | 1.8 Concentrer dans un même espace les bâtiments et infrastructures d'envergure de façon à réduire leurs impacts sur le paysage. |
| | 1.9 Réviser le règlement de zonage en ce qui a trait au réaménagement des terrains après construction de façon à favoriser davantage la plantation de végétaux. Encourager davantage la plantation d'arbres dans un délai prescrit. Étudier les coefficients de plantation vs. la superficie des terrains nouvellement construits. Préserver davantage les arbres matures sur les propriétés. |
| 2. Favoriser l'accès visuel à l'eau. | 2.1 Réfléchir à l'impact visuel des grands bâtiments dans le paysage. Créer des mécanismes d'intégration pour les bâtiments de plus de deux étages (bâtiments d'envergure). Réfléchir à la hauteur et la grosseur d'un bâtiment par rapport à son ensemble avant sa construction. Étudier la possibilité d'instaurer un PIIA de façon à mieux encadrer ces structures. |

05 |

Gaspé

Gaspé

| | |
|--|--|
| | 2.2 Développer de façon à favoriser un accès visuel à la montagne en milieu résidentiel. |
| 3. Favoriser les modes de transport alternatifs. | 3.1 Développer des moyens permettant de réduire les vitesses automobiles (arrêts, dos d'ânes, étrangleurs de rues). |
| | 3.2 Réfléchir à la circulation piétonnière et à sa fluidité. Favoriser les sentiers piétonniers et le réaménagement des trottoirs. |
| | 3.3 Améliorer le réseau de pistes cyclables et de ruelles vertes. |
| | 3.4 Favoriser l'ajout de mobilier urbain près des sentiers piétonniers. |
| | 3.5 Encourager la piétonisation saisonnière des rues du centre-ville. |
| 4. Harmoniser et préserver l'environnement urbain. | 4.1 Procéder à l'examen d'un statut d'identification de lieux historique auprès du MCC en ce qui concerne Berceau du Canada et le quadrilatère de la rue de la Reine. |
| | 4.2 Inventorier les secteurs à revitaliser. |
| | 4.3 Effectuer l'évaluation des PIA en vigueur dans ce secteur depuis 2011, valider s'ils ont porté fruit. |
| | 4.4 Sensibiliser les quartiers résidentiels périphériques aux artères commerciales (i.e. la 'Petite-France') à des méthodes de constructions rappelant le patrimoine bâti. |
| | 4.5 Étudier le traitement de l'entrée du centre-ville sur le boulevard de Gaspé (route 132). |
| | 4.6 Trouver des alternatives à l'entreposage des conteneurs à déchets (lorsque possible) en cour arrière ou latérale. |
| | 4.7 Effectuer un plan de réhabilitation de nos infrastructures pour en augmenter la qualité. |
| | 4.8 Prohiber toute nouvelle tour de télécommunication sur la cime de montagnes, à moins qu'elle ne soit sur un bâtiment ou encore bien intégrée au paysage. |
| | 4.9 Tenir compte du paysage lors de l'implantation d'une nouvelle ligne électrique. |

05 |

Gaspé

Gaspé

| |
|--|
| <p>4.10 Appliquer plus vigoureusement le Règlement sur les nuisances et les autres règlements d'urbanisme (avec leurs dispositions sur la construction et l'entreposage extérieur) en ce qui a trait à l'entretien des bâtiments et des cours. Les adapter en ce qui concerne le périmètre urbain.</p> |
|--|

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével A: Sunny Bank



Qualités paysagères

De son côté, Sunny Bank est une portion du territoire un peu moins fréquenté des visiteurs, n'étant pas sur les circuits touristiques. De façon générale, ce tronçon constitue un bel ensemble architectural et urbanistique (on y retrouve plusieurs maisons de style vernaculaire gaspésien d'influence néo-gothique bien rénovées ou agrandies) qui témoigne bien de l'influence du patrimoine anglophone dans ce quartier. Plutôt boisé et peu escarpé, Sunny Bank nous permet également d'avoir certaines vues intéressantes sur la montagne située sur l'autre rive. L'été, l'espace semble beaucoup moins large, presque enclavé, à travers ce couvert végétal abondant. C'est également lors de cette saison qu'on remarque la constitution du secteur, qui rappelle un temps agricole qui semble révolu, avec ses grandes propriétés verdoyantes et son patrimoine architectural. Le noyau communautaire se trouvant plutôt dans le secteur de York est aussi une particularité digne de mention.

En somme, une attention particulière devrait être accordée au paysage de Sunny Bank alors qu'il détient des vues et des ensembles architecturaux intéressants.

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével A: Sunny Bank

Enjeux

- Conservation de l'identité villageoise.



Éléments remarquables

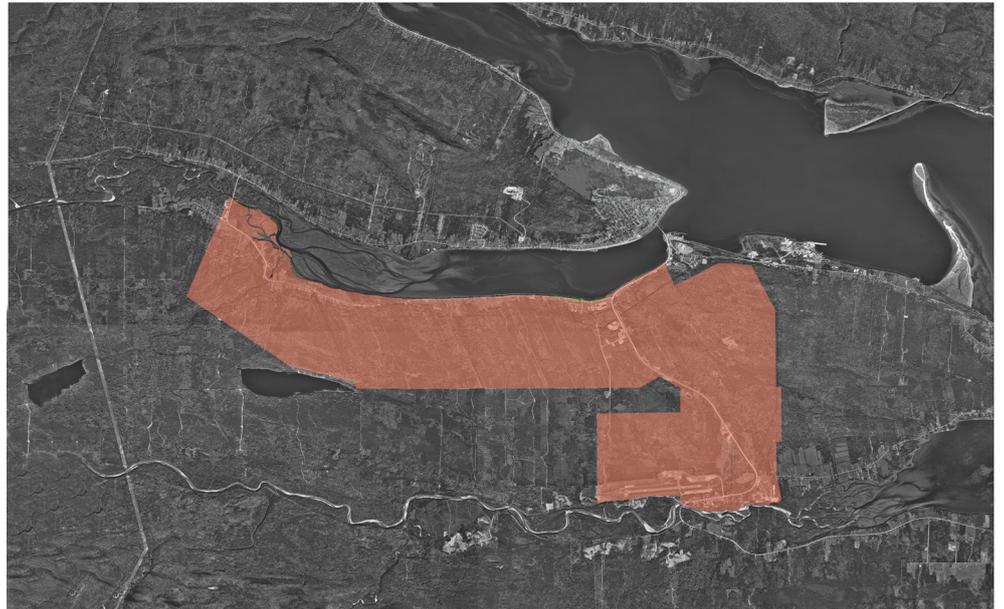
- Trame architecturale et paysagère.
- Vues sur la rive nord de la rivière York (soit les secteurs Wakeham et Gaspé centre-ville).

Références dans la documentation municipale

- Zones AF-154, AF-157, au règlement de zonage no.1156-11.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Préserver la qualité du noyau villageois. | 1.1 Sensibiliser les citoyens à la qualité de la trame architecturale et paysagère. |
| | 1.2 Faire la promotion la qualité architecturale et urbanistique du secteur. |



Qualités paysagères

York est une zone transitoire qui comporte plusieurs vues impressionnantes. En effet, la qualité principale de ce secteur est définitivement les vues sur les montagnes (vers Douglastown) et sur la rive opposée de la rivière York. Lorsqu'on analyse les différents tronçons du boulevard de York, on constate qu'ils possèdent tous des problématiques et des caractéristiques distinctes. En effet, York Ouest est un secteur qui comporte beaucoup de nuisances visuelles sur des terrains (pour certains usages contraignants) ainsi que plusieurs bâtiments délabrés, alors qu'une amélioration des propriétés en général est à faire. Toutefois, il est important de mentionner les efforts de construction qui sont en cours pour remédier petit à petit à la situation. De son côté, York Est est un secteur où les défis et le développement sont à venir. Il se situe à cheval entre le flanc de montagne et le périmètre urbain du centre-ville, ce qui implique que son développement se localise à travers une tangente moderne, mais aussi champêtre. Subséquemment, il faudra réfléchir à ce que pourrait devenir ce miroir du centre-ville alors qu'il se situe dans le périmètre urbain et qu'il est prisé pour ses couchers de soleil, ses vues sur Gaspé et ses terrains boisés et escarpés. On devra penser à ne pas répéter les erreurs commises précédemment tout en étudiant la possibilité d'y créer un PIA. Finalement, York Sud est un secteur vaste qui a subi une vague d'urbanisation importante lors des dernières années. Conséquemment, la construction va bon train dans ce secteur et il faudrait y prêter davantage attention afin qu'on y préserve ses qualités paysagères.

En somme, York constitue un secteur important en termes de développement. Conséquemment, une attention particulière devrait être accordée au paysage de cette portion alors qu'il sera peut-être amené à évoluer au courant des prochaines années.

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével B: York

Enjeux

- Harmonisation, consolidation et intégration de l'hôpital dans le paysage;
- Impact visuel de la carrière se situant dans la montagne au travers de la trame urbaine (secteur Wakeham);
- Harmonisation du Parc industriel des Augustines dans le paysage. Cohabitation entre la zone industrielle et commerciale;
- Développement harmonieux et intégré de la trame urbaine;
- Nuisances dans le Parc industriel des Augustines.



Éléments remarquables

- Maison LeBouthillier (Auberge l'Ancêtre au 55, boulevard de York Est);
- Vues sur rive nord de la rivière York (soit les secteurs Wakeham et Gaspé centre-ville);
- Vues sur montagnes vers Douglastown (à partir du Parc industriel des Augustines, du Domaine de l'aéroport et de la rue Saint-Jean);
- Couchers de soleil;
- Station de pisciculture.

Références dans la documentation municipale

- Zones AF-154, AF-157, AF-159, AF-163, C-270-1, C-282, CE-271, CE-278, CR-270, CR-279, HB-163-1, HB-163-2, HC-257, HD-281, HD-298, HE-276-1, HE-276-2, HF-268, IC-269, M-274, ME-275, P-272, PA-158, PA-273, PV-283, RT-153, RT-160, RT-169, RT-169-1 et SA-162 du Règlement de zonage no 1156-11

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével B: York

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|---|--|
| 1. Préserver la qualité des paysages forestiers. | 1.1 Augmenter le couvert végétal entourant le parc industriel des Augustines. |
| | 1.2 Densément végétalisé le secteur entourant l'hôpital et entourant les développements résidentiels. |
| | 1.3 Encourager davantage la plantation d'arbres au travers de la trame urbaine. |
| | 1.4 Favoriser le maintien du couvert végétal sur la montagne ou sur tout endroit en pente visible de la route. |
| | 1.5 Protéger les cimes et les flancs de montagne du développement. |
| 2. Faire ressortir l'aspect technologique et moderne du Parc industriel des Augustines. | 2.1 Mettre de l'avant l'expertise éolienne du secteur. |
| | 2.2 Réduire l'entreposage moins harmonieux (remorques notamment). |
| | 2.3 Évaluer les normes de zonage relatif à l'entreposage industriel et les bonifier le cas échéant. |



Qualités paysagères

Sandy Beach est un quartier caractérisé par sa plage; c'est d'ailleurs de là qu'il tient son nom. Mis à part cette dernière, deux des éléments les plus importants de ce quartier au niveau paysager sont certainement les vues imprenables sur le barachois verdoyant lors de la saison estivale, sur le centre-ville et le couvert végétal dense. En effet, en circulant dans un sens ou dans l'autre sur la montée de Sandy Beach, on constate la qualité des vues, soit sur le Parc national Forillon, sur la montagne ou sur le centre-ville.

Une des portions résidentielles de Sandy Beach est notamment le secteur des habitations à loyer modique (HLM - quadrilatère Jean-Chou). Cet espace constitue en quelque sorte un 'quartier dans un quartier', alors qu'il est encadré de tous les côtés par des montagnes et par des vues. Sa trame architecturale rythmée et colorée est également remarquable. Cependant, les prochains HLM à être construits pourraient intégrer sporadiquement la trame urbaine, tout comme à Cap-des-Rosiers. L'accessibilité de ce secteur vis-à-vis les autres est réduite à cause des contraintes paysagères qui l'entourent. L'harmonisation et la cohabitation avec les autres secteurs environnants est donc à prioriser.

Le parc industriel offre également des vues panoramiques sur le centre-ville, la montagne et sur le Parc national Forillon. Les rues Forest et de la Toundra quant à elles sont deux rues qui devraient être citées en tant qu'exemples d'intégration architecturale, tellement elles sont bien constituées. En effet, ces rues incluent des constructions neuves et plus âgées de type bungalow, de même que des maisons mobiles qui fonctionnent très bien ensemble de par leurs orientations. La vue sur la montagne attenante de même que sur le Parc national Forillon en font un secteur de choix.

En somme, Sandy Beach est un secteur intéressant pour les vues qu'il offre et pour le ba-

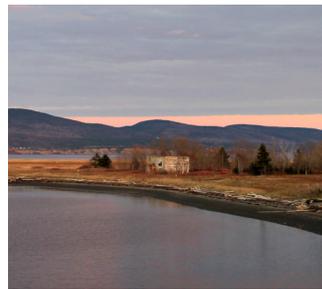
06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglstown, Prével C: Sandy Beach

rachois et sa plage. Son développement devrait être planifié de façon consciencieuse alors qu'il se situe en grande partie dans le périmètre urbain de Gaspé. Subséquemment, ses atouts devraient être davantage mis de l'avant lors de la prise de décisions reliées au développement de ce secteur.

Enjeux

- Harmonisation du parc industriel de Sandy Beach et de son quartier résidentiel;
- Impact du centre commercial Carrefour Gaspé sur le paysage;
- Restauration et diversification du secteur des habitations à loyer modique (HLM).



Éléments remarquables

- Barachois (« Boom Defence »);
- Piste cyclable (reliant la Gare intermodale à la plage de Haldimand) et vues panoramiques.
- Vues (à partir du parc industriel de Sandy Beach) sur le Parc national Forillon et sur le centre-ville;
- Intégration des maisons mobiles à la trame urbaine sur les rues Forest et de la Toundra;
- Vues (à partir des rues Forest, Howell et McCallum) sur le Parc national Forillon;
- Vues sur les montagnes et sur le centre-ville (à partir de la montée de Sandy Beach - route 132).

Références dans la documentation municipale

- Zones AF-163, AF-164, C-282, CE-278, CI-299-1, CI-299-2, CO-166, CR-285, HB-290, HB-292, HB-293, HC-286, HD-281, HD-287, HE-295, HF-277, IC-297, IC-297-1, IC-297-2, IC-297-2, M-289, M-291, ME-280, PA-165, PV-288 et RT-284 du Règlement de zonage no 1156-11;
- PIA Chapitre 7 (Secteur C - Jaune) du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no 1171-12.

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével C: Sandy Beach

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Valoriser les qualités paysagères de Sandy Beach. | 1.1 Instaurer des mesures permettant l'accès à pied ou à vélo au barachois (« Boom Defence »). |
| | 1.2 Revoir l'affichage et la signalisation en ce qui a trait au barachois (« Boom Defence »). Implanter des panneaux explicatifs rappelant l'histoire du lieu et d'autres panneaux indiquant la zone concernée à partir de la piste cyclable. |
| | 1.3 Procéder à l'examen d'un statut de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du MCC en ce qui concerne le barachois. |
| | 1.4 Développer de façon à favoriser un accès visuel sur Gaspé de même que sur le barachois et le Parc national Forillon (à partir de la route 132 de même qu'à partir des résidences). |
| 2. Revitaliser les espaces visibles à partir de la route et des rails. | 2.1 Encourager les citoyens à maintenir leurs arrière-cours en bon état. Sélectionner des endroits où des vues pourraient être créées via des éclaircies. Travailler en concertation avec les propriétaires pour encourager ces éclaircies (lorsqu'en terrain privé). Créer un comité de concertation, au besoin. |
| | 2.2 Revégétaliser l'espace entourant le centre commercial Carrefour Gaspé. |
| | 2.3 Étudier la possibilité d'implanter des écrans tampons ou des lisières boisées qui pourrait réduire l'impact visuel (partiel) aux endroits les plus stratégiques du parc industriel de Sandy Beach. Dissimuler les entrepôts plus nuisibles par des écrans tampons ou des lisières boisées. |
| | 2.4 Étudier la possibilité de créer un PIA pour le parc industriel de Sandy Beach. Adopter des mesures favorisant le verdissement des terrains. |

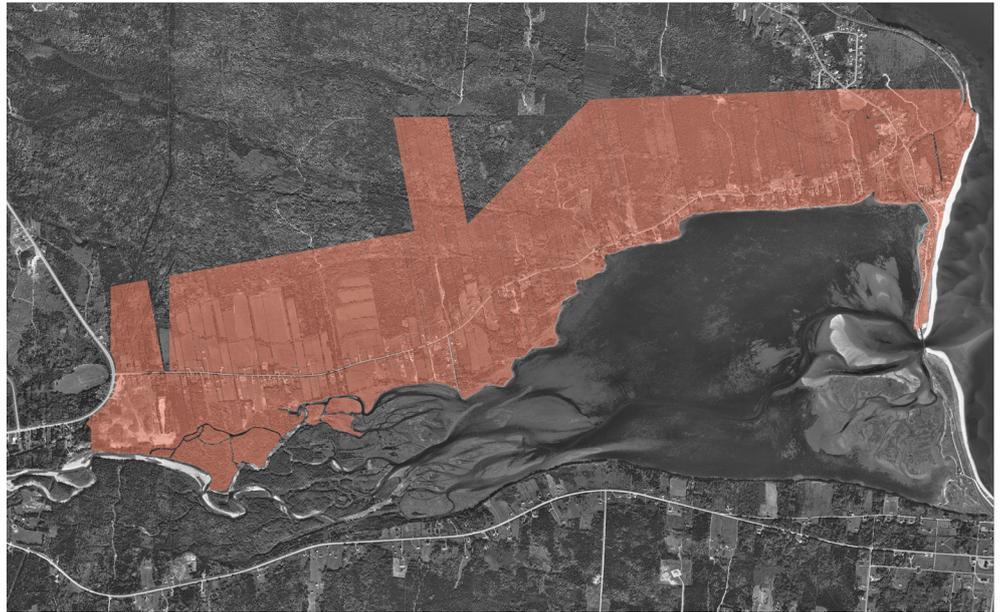
06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével C: Sandy Beach

| | |
|--|---|
| | 2.5 Appliquer plus fermement le Règlement sur les nuisances et le Règlement de zonage en ce qui a trait à l'entreposage. Resserrer la réglementation au besoin. Étudier la possibilité d'implanter des dispositions dans la réglementation d'urbanisme. |
| | 2.6 Assurer l'harmonisation des usages, des aires de chargement et de l'entreposage du parc industriel de Sandy Beach au paysage. |
| 3. Prêter attention aux habitations à loyer modique (HLM). | 3.1 Préserver les vues sur la montagne et sur Gaspé à partir des habitations à loyer modique (HLM- quadrilatère Jean-Chou). |
| | 3.2 Décloisonner, diversifier et intégrer davantage le quadrilatère Jean-Chou à la trame urbaine. |
| | 3.3 Insérer les prochains habitations à loyer modique (HLM) dans la trame urbaine au travers des autres développements. |

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével D: Haldimand



Qualités paysagères

L'attrait principal d'Haldimand est définitivement sa plage et son barachois. Les vues sur les montagnes (vers Douglastown), sur la baie, sur le barachois verdoyant et son pont en été, de même que sur le Parc national Forillon y sont magnifiques. On observe aussi d'autres vues intéressantes à certains endroits, tel qu'au niveau du parc de soccer (814, route de Haldimand), au niveau de la plage et à quelques autres endroits tout au long de cette même route. En somme, Haldimand est un quartier qui comporte des caractéristiques paysagères intéressantes qui sont reconnues par la population.

Enjeux

- Réaménagement et mise en valeur de la plage et du barachois;
- Conservation du couvert végétal en bordure des rues.



Éléments remarquables

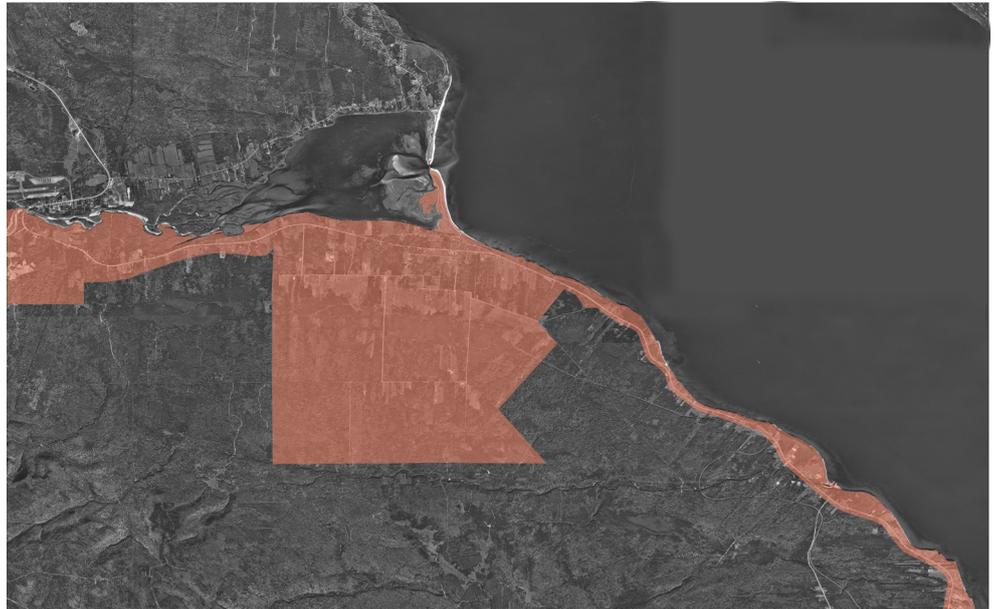
- Plage, barachois et vues à ces endroits;
- Vue sur les montagnes (à partir du parc de soccer de la route de Haldimand);
- Groupe de résidences (entre les numéros 1371 et 1474, route de Haldimand);
- Petit 'viaduc' ferroviaire (au-dessus de la rue de la Plage);
- Vues sur la baie (à partir de la rue de la Plage);
- Réaménagement de la berge (côté droit de la plage).

Références dans la documentation municipale

- Zones A-171, A-171-1, A-172 AF-163, AF-164, AF-170, CO-175, CO-180, PA-165, RT 167, RT-168, RT-169 et RT-173 du Règlement de zonage no 1156-11.

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|--|---|
| 1. Implanter des mesures de protection de la plage et du barachois. | 1.1 Procéder à l'examen de la réglementation en vigueur en ce qui a trait à la plage et au barachois. |
| | 1.2 Se questionner sur l'érosion des berges et sur les différentes alternatives de préservation possibles sur les secteurs à prioriser (plage, barachois, berges). Étudier les différentes mesures de verdissements possibles. |
| | 1.3 Favoriser les liens piétonniers sur le barachois plutôt que les liens routiers lors de la réparation ou de la reconstruction du tronçon. Favoriser la préservation de ce milieu fragile. |
| | 1.4 Établir des mesures favorisant la préservation des vues à partir de la plage et du barachois. Préserver également le petit 'viaduc' ferroviaire de la rue de la plage. |
| | 1.5 Procéder à l'examen de la réglementation en vigueur pour favoriser la protection et la mise en valeur de la plage et du barachois de Douglastown-Haldimand. Étudier la possibilité d'implanter une réglementation visant la conservation de cet espace (règlement sur la circulation, sur les déchets, le camping et l'élyme des sables notamment). |
| 2. Sensibiliser la population à l'impact des propriétés privées dans le paysage. | 2.1 Sensibiliser les propriétaires des maisons se situant entre les numéros 1371 et 1474 route Haldimand à la valeur patrimoniale de leurs propriétés. |
| | 2.2 Encourager les citoyens à maintenir leurs arrière-cours en bon état. Sélectionner des endroits où des vues pourraient être créées via des éclaircies à partir du chemin de fer. Travailler en concertation avec les propriétaires pour encourager la création de ces éclaircies. Créer un comité de concertation, au besoin. |



Qualités paysagères

Douglastown et Prével constituent des secteurs limitrophes de la ville avant le passage dans la ville agglomérée de Percé. Cedit quartier se distingue des autres tant par son histoire et sa trame en cantons que par ses qualités paysagères. En effet, ces secteurs détiennent un patrimoine urbanistique différent de tous les autres décrits précédemment. Ainsi, la trame architecturale y est plus variée au niveau du patrimoine bâti, alors qu'on y retrouve davantage de styles architecturaux (tels que le vernaculaire gaspésien d'influence canadienne, le vernaculaire gaspésien d'influence néo-classique, le vernaculaire gaspésien d'influence néocoloniale, le vernaculaire gaspésien cubique d'influence américaine, etc.).

De plus, la trame urbaine de ces deux secteurs est incroyablement surprenante au fil du parcours; elle se découpe successivement en différentes parties qui sont toutes plus intéressantes les unes que les autres. Or, la portion se trouvant avant le cœur villageois est très densément boisée (elle pourrait même s'apparenter à un corridor forestier) tant les maisons sont peu nombreuses et reculées du chemin. Le cœur villageois quant à lui nous offre une ouverture immense sur la baie et sur le barachois. Toutes les rues du centre offrent aussi une vue spectaculaire sur cette baie. Tout comme Saint-Majorique, Douglastown possède toutes les qualités du 'village bucolique' typique. Par la suite, la vallée de Douglastown nous offre une tout autre ambiance et un tout autre paysage. Ainsi, les avenues s'ouvrent spectaculairement sur la vallée et sur le patrimoine agricole encore très présent dans le paysage. On a donc des vues imprenables sur les montagnes et sur la forêt qui chemine tranquillement sur les terres agricoles. En somme, Douglastown se traduit en un seul mot, soit ouvertures.

Le secteur de Seal Cove, quant à lui, offre un petit contingent de petites maisons patrimoniales typiques (comprenant une ferme) qui est digne de mention. La portion Anse-à-Brillant/Prével offre des vues intéressantes sur la baie, les falaises et le Parc national Forillon.

06

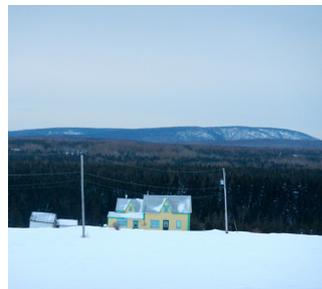
Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével E: Douglastown et Prével

Les grandes propriétés donnant sur les caps rocheux de même que les styles architecturaux des résidences forment également des caractéristiques paysagères identitaires de cet endroit. Tout comme à Saint-Maurice, la végétation vient ajouter au décor déjà bucolique du secteur. Le petit port de mer de la rue de l'Anse-à-Brillant est aussi digne de mention.

En somme, la sous-unité Douglastown et Prével est un ensemble à découvrir. Elle recèle de nombreux attraits incroyables au niveau urbanistique qui nécessiteraient davantage d'investissements de façon à en préserver la qualité paysagère. Ce secteur gagne à être connu et pourrait offrir beaucoup s'il est bien préservé et développé.

Enjeux

- Conservation et consolidation du patrimoine bâti;
- Pérennité des vues sur la baie à partir du chemin de fer. Esthétisme général des arrière-cours depuis les rails de train;
- Protection des terres agricoles et des bâtiments de ferme;
- Conservation et mise en valeur du barachois;
- Valorisation du cœur villageois.



Éléments remarquables

- Vues sur la baie (vers le barachois) et sur la vallée agricole;
- Vues sur les falaises, le centre-ville, le Parc national Forillon et la baie (à partir de Anse-à-Brillant/Prével);
- Grandes propriétés et styles architecturaux (secteur Anse-à-Brillant/Prével);
- Qualité de trame urbaine et de trame architecturale;
- Ensembles agricoles (vallée de Douglastown);
- Vues sur la vallée agricole;
- Port de mer et petite plage de l'Anse-à-Brillant;
- Barachois et plage de Douglastown;
- Halte routière de Seal Cove.

Références dans la documentation municipale

- Zones A-179, AF-178, AF-179, AF-183, AF-185, AF-186, CO-175, CO-180, M-415, M 416, PA-182, PA-184 et RT-174 du Règlement de zonage no 1156-11.

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével E: Douglastown et Prével

Plan d'action

| Orientations | Objectifs |
|---|--|
| 1. Mettre en valeur les qualités paysagères et architecturales de ce secteur. | 1.1 Évaluer la possibilité de créer un comité de concertation sur l'avenir de Douglastown et de Prével. |
| | 1.2 Revitaliser le noyau villageois de Douglastown et redynamiser la trame urbaine. |
| | 1.3 Évaluer la possibilité de créer un PIA pour le cœur villageois et la vallée de Douglastown. Resserrer les règlements en vigueur. |
| | 1.4 Procéder à l'examen d'un statut de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du MCC en ce qui concerne la vallée et le cœur villageois de Douglastown. Mettre en place des moyens pour préserver la qualité du paysage agricole. |
| | 1.5 Sensibiliser les citoyens à la qualité architecturale du secteur Anse-à-Brillant/Prével de même que du cœur villageois et de la vallée de Douglastown. |
| | 1.6 Procéder à l'examen d'un statut d'identification de lieu historique auprès du MCC en ce qui concerne le port de mer et la petite plage de l'Anse-à-Brillant. |
| | 1.7 Procéder à l'examen d'un statut de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du MCC en ce qui concerne le barachois et la plage de Douglastown. |
| | 1.8 Développer un programme de sensibilisation au patrimoine paysager et architectural. |
| | 1.9 Encourager les citoyens à maintenir leurs arrière-cours en bon état. Sélectionner des endroits où des vues pourraient être créées via des éclaircies. Travailler en concertation avec les propriétaires pour encourager la création de ces éclaircies. Créer un comité de concertation, au besoin. |

06

Sunny Bank, Sandy Beach, York, Haldimand, Douglastown, Prével E: Douglastown et Prével

| | |
|--|--|
| | 1.10 Procéder à l'examen de la réglementation en vigueur pour favoriser la protection et la mise en valeur de la plage et du barachois de Douglastown- Haldimand. Étudier la possibilité d'implanter une réglementation visant la sauvegarde de cet espace (règlement sur la circulation, sur les déchets, le camping et les bienfaits de l'élyme des sables notamment). |
|--|--|

Parc national Forillon



Qualités paysagères

Même si le Parc national Forillon est sous juridiction fédérale, ce dernier est tout de même compris à l'intérieur des limites de la ville. Conséquemment, même si la Ville n'a pas de pouvoir sur ce territoire, la Charte, de par sa vision, s'est tout de même permis une certaine qualification de ses paysages. Cette section a été donc élaborée de façon à sensibiliser davantage les instances fédérales aux qualités paysagères de Forillon, de façon à démontrer au gouvernement la reconnaissance accordée par la Ville aux attraits du Parc.

Enjeux

- Valorisation des attraits et du patrimoine bâti;
- Trame architecturale de Grande-Grave.



Parc National Forillon

Éléments remarquables

- Belvédère sentier des Crêtes (vers Anse-au-Griffon et Cap-aux-Os);
- Belvédère sentier Mont-St-Alban;
- Belvédère sentier Les Lacs (vers Rivière-au-Renard et Anse-au-Griffon);
- Pointe de Penouille;
- Fort Péninsule;
- Cap-Gaspé et Cap-Bon-Ami;
- Ensemble architecturaux de Anse-Blanchette, Grande-Grave, Cap-Gaspé et de Fort Péninsule.

Recommandations

- | |
|---|
| 1. Identifier les paysages importants du parc afin de sensibiliser davantage les instances gouvernementales à ces paysages. |
| 2. Trouver de nouvelles utilités aux bâtiments abandonnés. |
| 3. Valoriser le patrimoine bâti et encourager un développement complémentaire ou encore qui le met en valeur. |
| 4. Intégrer les nouvelles constructions aux paysages. S'adapter aux paysages plutôt que de les modifier. |
| 5. Valoriser les vues à partir des différents belvédères. |



Pour terminer, la vision et les objectifs poursuivis par la Charte étaient les suivants :

Vision

Les paysages de la ville de Gaspé font partie intégrante de l'identité de la localité. Ils procurent un cadre de vie incroyable à ses habitants depuis des générations. Les paysages de Gaspé sont non seulement des panoramas pittoresques, mais aussi des biens culturels et patrimoniaux. Ils ont une valeur économique et il importe de les préserver pour préserver l'identité de la ville à long terme.

Objectifs

- Identifier, reconnaître et mettre en valeur les paysages qui forment l'identité de la ville de Gaspé;
- Analyser les mécanismes qui sont en place de façon à voir s'ils sont efficaces par rapport aux paysages;
- Déterminer les endroits sensibles vis-à-vis le développement;
- Assurer la pérennité du cadre paysager de façon à le laisser en héritage aux générations futures sans nuire au développement;
- Transformer le processus de la Charte en chapitre au Plan d'urbanisme, de manière à tendre vers les objectifs de cette charte;
- Créer un outil de référence aux décisions de développement.

En atteignant ces objectifs et en gardant en tête cette vision, la Charte des paysages de Gaspé aura permis de considérer le paysage dans le processus décisionnel et de lui donner son importance au même titre que tout autre enjeux municipal. La Charte aura également établi les bases vis-à-vis le travail à accomplir au niveau des paysages au courant des prochaines années. De plus, la Charte aura été un tremplin vers un processus décisionnel plus intégratif et plus à l'écoute des différents aspects composant un espace de vie. Elle aura aussi permis une ouverture vers une approche plus transparente qui serait à l'écoute des gens et de leurs situations. Ce virage plus participatif est dû en grande partie au concours photo de la Charte, alors que les effets escomptés par ce mode de consultation ont été surprenants et agréablement différents de ce qui avait été anticipé.

Ces effets ont conséquemment eu un impact sur la démarche, alors qu'ils nous amèneront à modifier et à réviser la Charte sous un angle plus sensible et plus représentatif des intérêts et des préoccupations du milieu. Le concours est donc venu teinter d'une couleur plus citoyenne des considérations qu'on avait peut-être pu oublier, sans le vouloir, au départ. Ce concours nous a également ouvert les yeux sur le fait que les paysages sont une des grandes fiertés locales des citoyens de Gaspé. Ceci a clairement transparu dans l'attention, autant populaire que médiatique, que la Ville a reçu dans le cadre de cette démarche. En effet, le concours de la Charte a fait parler de lui dans les associations professionnelles (l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) notamment), les médias nationaux (comme le Journal de Québec, où l'article a été partagé mille quatre cents (1 400) fois), les médias sociaux et même les humoristes locaux, via des sketches sur Youtube.

La Charte a donc débordé des frontières locales amenant ainsi un plus grand nombre de gens à prêter attention au virage paysager entrepris par la Ville du 'bout du monde'.

Avec le temps, la Charte prendra davantage d'importance alors qu'elle sera étoffée et qu'on reconnaîtra la Ville de Gaspé comme ayant été la première Ville à avoir entamé une telle démarche au Canada selon nos recherches. De ce fait, la Ville est avant-gardiste en s'engageant vis-à-vis un sujet qui commence à être perçu comme un facteur d'importance majeur au sein des professionnels du milieu et des ministères. Sa reconnaissance auprès de la population et des instances gouvernementales lui confèrera davantage de statuts. En lançant une telle démarche, la Ville s'affirme ainsi par rapport à cet enjeu qui sera de plus en plus d'actualité dans le futur. En effet, alors que plusieurs projets pourraient guetter le Québec éventuellement, la Charte pourra certainement outiller la Ville et procéder à l'examen et à la conscientisation des impacts paysagers sur son territoire.

Dans l'avenir, la Charte devra continuer à enrichir les enjeux de mobilisation citoyens. Cette mobilisation pourrait prendre de multiples formes, tels que par la mise en place d'un programme de sensibilisation au paysage dans les écoles, la réintroduction d'un concours photo mensuel via le site internet ou encore par des prix paysagers saisonniers entre autres choses. En somme, il serait important de l'alimenter constamment pour éviter que l'outil ne soit oublié par les intervenants, les instances municipales et la population. Alimenter et réviser la Charte sera définitivement la clé de l'enjeu paysager à Gaspé dans les prochaines années.

Finalement, la Ville reconnaît beaucoup plus que ces simples panoramas avec la Charte; elle concède des valeurs sociales, environnementales, culturelles et économiques à ces paysages.



CHAPITRE 5. PLAN D'ACTION

5.1 Plan d'action général

| Orientations | Objectifs |
|--------------|--|
| | 1.1 Implanter des nouvelles politiques concernant l'affichage commercial et récréotouristique qui rappellerait l'affichage d'époque. |
| | 1.2 Étudier la possibilité de développer un programme d'accès à la propriété résidentielle pour jeunes familles s'établissant dans les noyaux villageois plus dévitalisés. |
| | 1.3 Revoir les grilles de spécifications du zonage dans chaque secteur pour déterminer les usages permis et prohibés. |
| | 1.4 Favoriser la rénovation et l'entretien des bâtiments en piètre état. |
| | 1.5 Réduire les nuisances sur certains terrains pour certains usages contraignants. |
| | 1.6 Favoriser des méthodes de dissimulation des nuisances visuelles. |
| | 1.7 Développer davantage d'outils reliés aux nouvelles technologies (application Iphone, page facebook, réalité augmentée sur Ipad etc.) pour faire la promotion des attraits de chaque secteur. |
| | 1.8 Accroître l'offre touristique par la mise en place d'outils de marketing faisant la promotion des attraits de chaque secteur à différentes échelles. Créer une carte numérotée avec les haltes routières et les points de vue dans les secteurs moins peuplés. Encourager davantage les connections avec le Sentier International des Appalaches (SIA) près de ces haltes. Déployer plus d'incitatifs touristiques en ce sens. |
| | 1.9 Encourager davantage la création de sentiers et de points de vue à travers le territoire. |
| | 1.10 Étudier la possibilité d'implanter un système de passerelles en bois sur une portion des rivières Dartmouth et York. |

Voir les sections propres à chaque unité pour les plans d'actions spécifiques aux secteurs.



CHAPITRE 6 : BIBLIOGRAPHIE

Crédits photos :

Diane Bois p.43
Linda Chouinard p.33
Serge Curadeau p.69
Sylvie Déraps p.53
Marie-Noëlle Dion p.28, 33, 43, 53, 66
Dorine Dupuis p.19
Julie Fournier p. 46
Sophie Giasson p.40
Laurent Juneau p.40
Sarah Juneau p.72
Pandora Kenny p.28, 53, 63, 72
Chantal Labonté p.72
Daniel Laurendeau p.36

Ouvrages cités :

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE (2013), Charte des paysages de la Gaspésie, Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine, 15 p.

ESPACE TOURISME DURABLE, Mentions octroyées à la Gaspésie en raison de ces paysages, <http://www.espacetourismedurable.com/images/stories/Documentation/mentionspaysages-1%20-%20copie.pdf> , en ligne le 11 novembre 2014.

GENDRON LEFEBVRE CONSULTANTS (1986), Programme particulier d'urbanisme, Ville de Gaspé, Ville de Gaspé, 52 p.

HANDFIELD, Mario. DEROME, Maude. McDERMOTT, Julie (2010), La relève agricole et démographique des petites localités gaspésiennes : le cas de Douglstown. Rapport, Fondation communautaire de la Gaspésie-Les Îles, 152 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (1971), Schéma de développement de la zone de Gaspé-Percé, Ministère des affaires municipales, 128 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (2004), Schéma d'aménagement et de développement révisé, Municipalité régionale de comté de la Côte -de-Gaspé, 363 p.

VILLE DE GASPÉ (2011), Plan d'urbanisme no.1155-11, Ville de Gaspé, 166 p.

VILLE DE GASPÉ (2000), Politique familiale 2010-2015, portrait famille-Orientations-Objectifs, Ville de Gaspé, 27 p.

Ouvrages consultés :

ASSELS, Patricia (1997), Inventaire du patrimoine architectural de la ville de Gaspé, Annexe K, Tome I-Prével à Douglastown, Gasp'Art, Ministère de la Culture et des Communications et Ville de Gaspé

ASSELS, Patricia (1997), Inventaire du patrimoine architectural de la ville de Gaspé, Annexe K, Tome II – Haldimand à Gaspé, Gasp'Art, Ministère de la Culture et des Communications et Ville de Gaspé

ASSELS, Patricia (1997), Inventaire du patrimoine architectural de la ville de Gaspé, Annexe K, Tome III – L'Anse-aux-Cousins à Cap-aux-Os, Gasp'Art, Ministère de la Culture et des Communications et Ville de Gaspé

ASSELS, Patricia (1997), Inventaire du patrimoine architectural de la ville de Gaspé, Annexe K, Tome IV – Cap-des-Rosiers à Pointe-à-la-Renommée, Gasp'Art, Ministère de la Culture et des Communications et Ville de Gaspé

ASSELS, Patricia (1997), Inventaire du patrimoine architectural de la ville de Gaspé, Rapport Synthèse, Gasp'Art, Ministère de la Culture et des Communications et Ville de Gaspé

BABIN, Aryane (2013), L'expropriation du territoire de Forillon : étude du processus décisionnel des responsables étatiques fédéraux et provinciaux, 1968-1975 (Mémoire), Département d'histoire, Faculté des Lettres Université Laval, 163 p.

BISSON, Aurélien (2010), Vers une politique de protection et de valorisation du paysage de Bonaventure, Ville de Bonaventure,

BORDEAUX, DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE (N.D.), La charte des paysages de la Ville de Bordeaux, Construire le futur paysage bordelais, Ville de Bordeaux, 27 p.

COLLOQUE SUR LE PAYSAGE (2000), Le paysage régional, une ressource à développer?, Actes du colloque sur le paysage,

COMITÉ DU PATRIMOINE PAYSAGER ESTRIEN (ND), Charte des paysages estriens, Paysages estriens Comité du patrimoine paysager estrien, 1 p.

COMITÉ DU PATRIMOINE PAYSAGER ESTRIEN (2009), Paysages du Québec- Manuel de bonnes pratiques, Paysages estriens Comité du patrimoine paysager estrien, 26 p.

COMITÉ RÉGIONAL PERMANENT SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES GASPÉSIE-LES-ÎLES (2013), Guide Régional sur le maintien des paysages lors d'interventions forestières, Comité Régional Permanent Sur La Gestion Des Ressources Naturelles Gaspésie-Les-Îles, 47 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE (2013), Charte des paysages de la Gaspésie, Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine, 14 p.

- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE (2013), Rapport menant à l'adoption de la Charte des paysages de la Gaspésie, Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine, 62 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUES BAS ST-LAURENT (2014), La charte des paysages du Bas St-Laurent, Conférence régionale des élus Bas St-Laurent, 1 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE (ND), Caractérisation et évaluation des paysages régionaux, Conférence régionale des élus de la Mauricie, 26 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE (2013), Plan de paysage pour la région de la Mauricie, Contribution au projet de territoire, Conférence régionale des élus de la Mauricie, 311 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, Convention européenne du paysage, <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>, en ligne le 20 novembre 2014.
- CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (2002), Guide du paysage, un outil pour l'application d'une charte du paysage. L'application d'une charte de paysage, Conseil du paysage québécois, 17 p.
- CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (2000), Charte du paysage québécois, Conseil du paysage québécois, 7 p.
- CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (2005), Fiche paysagère. Les paysages de la MRC de Lotbinière au service de la planification du territoire, <http://www.paysage.qc.ca/guide/frames.html>, en ligne le 11 novembre 2014
- ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (2010), Forum 3 décembre 2010, Batiscan, Estran Paysage Humanisé, 39 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2015), Loi sur le patrimoine culturel, Publications du Québec, 56 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2012), Loi sur le patrimoine culturel, Guide pratique destiné aux municipalités, Publications du Québec, 90 p.
- GROUPE IBI/DAA (2013), Plan directeur d'aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard, Corporation de développement de Rivière-au-Renard, 89 p.
- MICHAUD, Claude (1989), Études d'intégration architecturale. Le cas des maisons mobiles en paysage côtier, Service des études et projets, D.G.U.A.T., Ministère des Affaires Municipales, 25 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (1995), Le tour de la Gaspésie par la route 132. Études et propositions pour l'aménagement d'un corridor touristique, Ministère des affaires municipales,
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (2001), Plan de transport de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine, Analyse des caractéristiques visuelles du paysage et de l'harmonisation des modes de transport, Ministère des Transports du Québec, 50 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT (2004), Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, 1 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT (2004), Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides- Document résumé de la démarche, Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, 18 p.

PAQUETTE, Sylvain. DOMON, Gérald. POUULLAOUEC-GONIDEC, Philippe (2008), Guide de Gestion des Paysages au Québec. Lire, Comprendre et Valoriser le paysage, Gouvernement du Québec, 87 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE (2008), Mieux comprendre la nouvelle charte 2009-2021. « Pour des paysages d'Armorique choisis », Parc Naturel Régional d'Armorique, 20 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE (N.D.), Rapport de Charte. « Pour des paysages d'Armorique choisis », Parc Naturel Régional d'Armorique, 189 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE (2011), Une charte du paysage et de l'Architecture. Pour le territoire du Parc naturel régional d'Armorique, Parc naturel régional d'Armorique, 38 p.

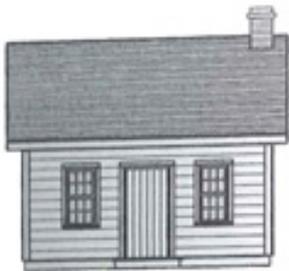
PRUD'HOMME, Chantal (2006), Analyse paysagère et critères d'insertion domiciliaire MRC d'Argenteuil, MRC d'Argenteuil, 29 p.



CHAPITRE 7. ANNEXES

Annexe 1 : Styles architecturaux résidentiels présents à Gaspé

STYLES ARCHITECTURAUX RÉSIDENTIELS



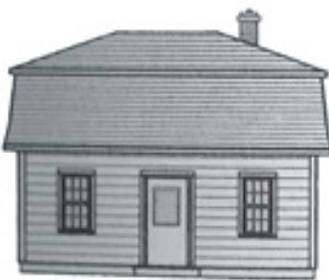
A VERNACULAIRE GASPÉSIEN D'INFLUENCE NÉO-CLASSIQUE
(TOITURE EN BÂTIÈRE, 2 VERSANTS)



B VERNACULAIRE GASPÉSIEN D'INFLUENCE NÉO-CLASSIQUE
(TOITURE À CROUPE FAÏTIÈRE)



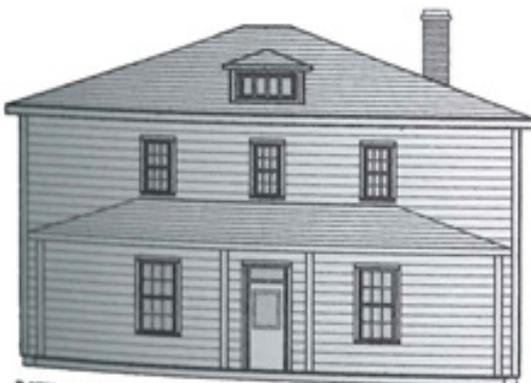
C VERNACULAIRE GASPÉSIEN D'INFLUENCE NÉO-GOTHIQUE
(TOITURE EN BÂTIÈRE, 2 VERSANTS)



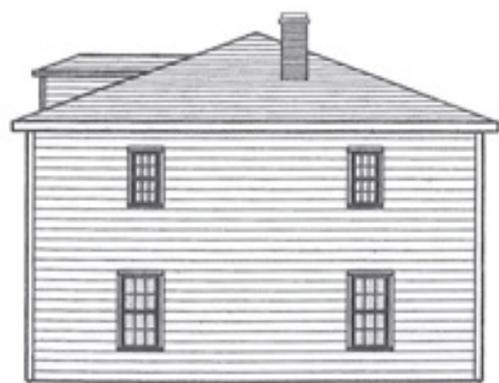
D VERNACULAIRE GASPÉSIEN D'INFLUENCE FRANÇAISE
(TOIT MANSARD À 4 BRISIS)



E VERNACULAIRE GASPÉSIEN D'INFLUENCE FRANÇAISE
(TOIT MANSARD À 2 BRISIS)



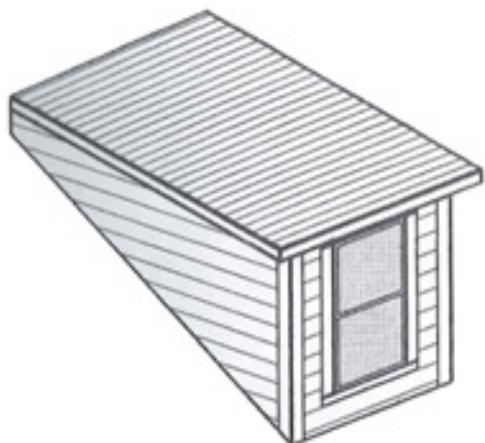
F VERNACULAIRE GASPÉSIEN CUBIQUE
(TOIT EN GROUPE PAVILLONNAIRE)



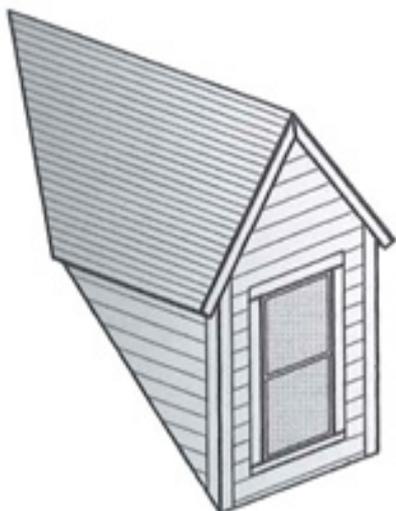
(Source : Assels, 1997)

Annexe 2 : Types de lucarnes présentes à Gaspé

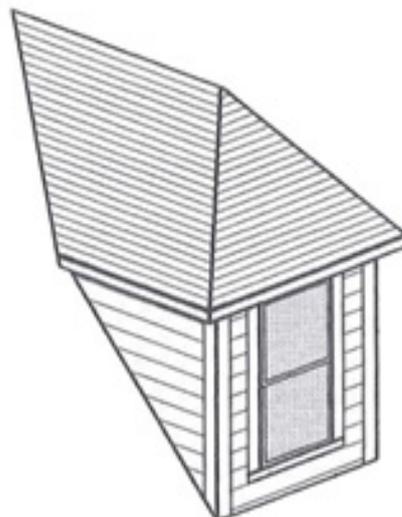
TYPES DES LUCARNES



A-LUCARNE
EN CHIEN ASSIS



B-LUCARNE À PIGNON
SANS SAILLIE



C-LUCARNE À CROUPE



D-LUCARNE À PIGNON
AVEC AVANT-TOIT



E-LUCARNE À FRONRON

(Source : Assels, 1997)

Annexe 3 : Analyse des photos reçues dans le cadre du concours photo de la Charte des paysages de Gaspé.

Collaboration avec Marie-José Fortin, professeure au Département sociétés, territoires et développement et Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial et Mathieu Dormaels, chercheur postdoctoral, Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Mise en contexte:

Lors de la mise en place de la Charte, des discussions ont été entamées avec les chercheurs de l'UQAR de façon à trouver une méthode de consultation populaire plus participative et plus consultative. Les chercheurs ont donc proposé d'y aller avec un concours photo, dans lequel on demanderait aux gens d'envoyer à la Ville leurs plus beaux paysages de Gaspé et la raison pour laquelle ils ont choisi ces derniers. De ce fait, l'approche permettrait à la Ville de bien saisir les paysages qui sont représentatifs de la localité aux yeux des citoyens. Le grand gagnant se mériterait une série de trois livres portant sur l'histoire de la région en plus de voir sa photo publiée dans la Charte, alors que les neuf finalistes subséquents verraient également leur photo publiée dans le document final. Environ une cinquantaine de photos ont été reçues parmi lesquelles dix finalistes ont été choisis par un comité de sélection trié au sein des intervenants de la Charte. Ce comité de sélection était formé de gens venant de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG), d'Escale Gaspésie, du Groupe Beau Village, du Conseil de bande Micmac de Gaspé et de Patrimoine Gaspésie. Suite à cette sélection, les citoyens ont été amenés à choisir la photo gagnante au travers des dix finalistes. Plus de trois cents (300) votes ont été enregistrés et l'image gagnante a remporté la victoire par plus de cent (100) voies. Au final, le processus intégral durera environ deux mois (un mois pour soumettre les photos et un mois de votation pour les dix finalistes).

Photos reçues :

Tout d'abord, la Ville a été surprise de la qualité des photos reçues, qui s'apparentaient plus à des clichés professionnels qu'à des images prises par des amateurs. De plus, elles représentaient toutes des symboles forts et des paysages identitaires à la ville. Les plans d'eau prennent d'ailleurs une importante portion de l'espace au sein des images reçues, ce qui démontre l'attachement des gaspésiens envers ces derniers. En effet, sur les quarante-neuf (49) photos reçues, quarante-sept (47) d'entre elles comportaient un plan d'eau ou un paysage forestier/en pente (ou encore les deux), ce qui prouve l'importance de ces composantes dans la structure du paysage gaspésien.

La plupart des clichés ne comporte peu ou pas d'êtres vivants ou de bâtiments, ce qui fait état du peu d'importance accordé à ces derniers dans le paysage comparativement aux paysages naturels. Lorsqu'un bâtiment est cadré à l'intérieur d'une image, il est intégré à l'ensemble des composantes de cette dernière et il n'est pas nécessairement mis de l'avant; le patrimoine bâti ne détonne donc pas au travers de l'analyse des photos reçues aujourd'hui. De plus, douze (12) photos sur quarante-neuf (49) sont des images comprenant des couchers de soleil dans l'eau, ce qui vient réitérer l'importance de la mer pour les gens.

Si on analyse les clichés quartier par quartier, on constate que la plupart d'entre eux viennent du quartier Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge (vingt (20) photos) suivi successivement du quartier Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre (dix (10) photos), du quartier Sunny Bank, York, Sandy Beach, Haldimand, Douglastown, Prével (sept photos), du quartier Gaspé (sept photos), du quartier Saint-

Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap (cinq photos) et finalement du quartier Rivière-au-Renard (deux photos). Ces chiffres indiquent donc que le quartier 3 est probablement le plus populaire à cause des structures paysagères d'importance qu'il contient tels que le Parc national Forillon, le phare de Cap-des-Rosiers, la plage de Cap-aux-Os de même que celle de Penouille. De plus, les quartiers Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Rose Bridge et Sunny Bank, York, Sandy Beach, Haldimand, Douglastown, Prével détiennent tous les deux le même nombre de photos finalistes, ce qui prouve l'importance de ces quartiers pour les gens. La plupart des clichés reçus du secteur 3 sont encore une fois des images de plans d'eau et cinq d'entre eux incluent le phare de Cap-des-Rosiers alors que quatre proviennent du Parc national Forillon.

Le deuxième quartier ayant reçu le plus de photos est le secteur Saint-Majorique, Corte-Real, Wakeham, Pointe-Navarre avec dix (10) soumissions. On retrouve également un plan d'eau dans chacune de ces photos et/ou un coucher de soleil, ce qui en fait le plus gros contingent avec l'un ou l'autre de ces éléments. Le quartier Sunny Bank, York, Sandy Beach, Haldimand, Douglastown et Prével récolte la troisième position avec des plans d'eau et des couchers de soleil intéressants. Cependant, cette fois-ci en plus de ces deux éléments, les gens ont pris soin d'immortaliser les composantes identitaires du coin, soit les barachois et leurs milieux humides de même que les rails de chemin de fer. Les clichés du centre-ville comportent tous des prises de vue très similaires, soit avec la montagne du centre-ville sur le côté et l'embouchure de la baie dans le reste de l'image. La beauté du centre-ville semble donc se traduire par ces deux éléments. En ce qui a trait au quartier Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-à-Valleau, Petit-Cap, c'est surtout Anse-à-Valleau qui ressort, alors que toutes les photos proviennent de cet endroit. En effet, deux clichés sur cinq montrent son havre de pêche et les autres exposent les attraits se retrouvant sur le territoire du secteur tels que la chute Jalbert, le phare et le parc éolien. Finalement, c'est le quartier Rivière-au-Renard qui termine la marche avec seulement deux photos, mais qui représentent tout de même les éléments signatures de ce secteur, soit sa vallée et son périmètre urbain.

Photos finalistes (10) :

Lors du choix des dix (10) finalistes, les critères de sélection donnés au comité étaient de choisir les dix (10) photos représentant le plus de secteurs possibles de la ville et de sélectionner un ensemble d'images représentant un lot de paysages variés. Étonnamment, la somme d'images choisies était très variée et très représentative de l'identité de Gaspé. Comme dans le cas des cinquante (50) photos reçues, très peu de clichés de bâtiments à proprement parler (mis à part les phares) ont été choisis, alors qu'on a plutôt privilégié les paysages naturels. Sur toutes les photos sélectionnées, on peut voir les deux composantes paysagères dominantes de la ville, soit la mer et la terre (les paysages en pente/forestiers), ce qui vient confirmer l'importance de ces deux aspects au sein de la population et des paysages de la ville. De plus, on a sélectionné à deux reprises des photos de Forillon (soit une représentant Cap-Bon-Ami et une autre l'Anse-aux-Amérindiens), ce qui démontre également l'importance du Parc pour les gens. Les deux phares de Cap-des-Rosiers et de Pointe-à-la-Renommée reviennent aussi à deux reprises dans le lot, ce qui prouve que la sauvegarde de ces icônes est importante aux yeux des gaspésiens. La barre de Boom Defence revient aussi fréquemment dans le lot (quatre fois) et c'est une de ces quatre images qui remporte la deuxième position du palmarès. Les prises de vues de ce secteur y sont d'ailleurs très variées. On peut donc en déduire que ce paysage humanisé, qui revêt une importance historique dans le déroulement de la chronologie de Gaspé, se situe au cœur des paysages affectionnés par les citoyens.

Photo lauréate :

Curieusement, la photo gagnante, prise par Madame Dorine Dupuis d'Anse-à-Valleau et représentant le phare de Pointe-à-la-Renommée, illustre bien les orientations véhiculées par la Charte. En effet, l'image expose les trois éléments importants des paysages de Gas

pé, soit le patrimoine bâti et l'architecture distincte de la trame gaspésienne, la mer et les paysages côtiers et finalement la terre et les paysages en pente/forestiers. De plus, l'histoire du phare ressemble étroitement à la démarche proposée par la Charte. Ainsi, alors que la population prenait ce phare un peu pour 'acquis', la garde côtière canadienne décida de le déménager à Québec et de le repeindre blanc et rouge dans le cadre des célébrations du 375^e de la ville en 1984. Après plus de vingt (20) ans d'efforts et de négociations par les locaux, l'importance du phare dans son emplacement d'origine a été reconnue et ce dernier a donc été redonné à Anse-à-Valleau. L'histoire de la prise de conscience de ce monument dans le paysage est ainsi similaire à la démarche de la Charte; alors que tous le prenait pour 'acquis', peu de gens y accordait de l'importance. Ce n'est que lorsqu'il a été menacé que les citoyens se sont concertés et qu'ils ont saisi l'impact de cet icône dans le paysage tant au niveau culturel que local. Suite à son rapatriement, une mise en valeur et une restauration du site ont été entamées de façon à lui redonner ses lettres de noblesses. Subséquemment, aujourd'hui personne n'oserait remettre en question l'importance du phare de Pointe-à-la-Renommée dans le paysage. Cependant, il aura fallu qu'il soit menacé pour qu'on se rende compte qu'il existe et qu'on perdait une portion importante de notre culture avant de le rapatrier, ce qui se transpose très bien dans la démarche adoptée pour la préservation des paysages gaspésiens via la Charte des paysages de Gaspé.

De façon générale, les résultats obtenus via le concours photo ont été très satisfaisants. Comme mentionné précédemment, ce dernier aura permis de modifier et de réviser la Charte sous un angle plus sensible et plus représentatif des intérêts et des préoccupations du milieu. Les effets initialement anticipés ce seront transformés en résultats inattendus et ceux-ci auront par la suite un impact important sur la couleur donnée au document final. Ils permettront aussi un réajustement des analyses et l'introduction d'un regard différent sur le travail accompli. Le concours permettra également à la Ville d'essayer une nouvelle méthode pour animer et observer les opinions et les intérêts des citoyens d'une manière plus dynamique et participative via l'utilisation des médias sociaux. En somme, l'expérience du concours photo apportera beaucoup à l'enrichissement du document et à sa complétion dans une optique qui tend vers l'acceptabilité sociale.

Annexe 4 : Lettre d'appui à la Charte des Paysages de Gaspé par Mme Marie-Josée Fortin, Professeur au Département Sociétés Territoires et Développement, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski (UQAR).



Rimouski, 25 août 2015

Att. M. Jocelyn Villeneuve,
Directeur du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de
l'Environnement,
Ville de Gaspé

Objet : Appui à la démarche de Charte des paysages de la Ville de Gaspé

Monsieur,

Par la présente je souhaite exprimer mon appui le plus sincère au travail entrepris en matière de paysage par votre Service, au nom de la Ville de Gaspé. La démarche que j'ai eu le plaisir d'accompagner correspond aux nouvelles approches mises de l'avant dans le domaine et, en ce sens, témoigne des efforts actuels qui sont faits pour renouveler les processus de planification territoriale, notamment en élargissant la participation à des leaders, groupes d'intervenants et citoyens. Que ce soit par le biais du comité de travail qui accompagne les professionnels de la Ville ou par l'entremise du concours de photographie, l'animation et la mobilisation du milieu ont été des principes fondamentaux pour asseoir la démarche de construction de la Charte des paysages de Gaspé et qui sont susceptibles de favoriser son appropriation élargie.

En vous souhaitant bon succès dans la suite de vos démarches, je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations.

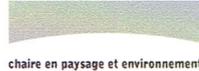
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Josée Fortin', is written over the typed name.

Marie-Josée Fortin,
Professeure au Département Sociétés Territoires et Développement
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial
Université du Québec à Rimouski
418.723.1986 p. 1396
marie-jose.fortin@uqar.ca www.uqar.ca/developpement-territorial



Annexe 5 : Lettre d'appui à la Charte des Paysages de Gaspé par M. Gérald Domon, Professeur titulaire au département d'Urbanisme et d'architecture de paysage, Directeur scientifique associé, Chaire en paysage et environnement, Chaire UNESCO en paysage et environnement, Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal (UdeM).

Université
de Montréal



Montréal, le 9 septembre 2015

M. Jocelyn Villeneuve,
Directeur du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de
l'Environnement
Ville de Gaspé

Objet : Appui à la démarche de Charte des paysages de La Ville de Gaspé

Cher Monsieur,

Mme Jennifer Bradley m'a récemment transmis la plus récente version du projet de Charte des paysages de votre Ville. Par la présente, je désire apporter mon plein appui à cette dernière et à la démarche qui la sous-tend.

Ayant eu l'occasion de commenter différentes versions préliminaires, j'ai pu constater tout le sérieux du travail accompli et le souci apporté pour en arriver à dégager, sur la base de la prise en compte d'une grande diversité de points de vue, une vision d'avenir partagée pour les paysages de Gaspé. Cette charte me paraît d'autant plus importante que, par-delà la reconnaissance du rôle du paysage que ce soit au plan de l'économique, de la culture ou du bien-être des citoyens, elle témoigne de l'engagement réel des différents acteurs à protéger et à mettre en valeur cette composante essentielle du cadre de vie. En ce sens, votre Ville fait preuve de leadership et sera assurément montrée en exemple.

En vous souhaitant le meilleur des succès dans l'accomplissement de ce beau projet, veuillez agréer, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Gérald Domon
Professeur titulaire. École d'Urbanisme et d'architecture de paysage
Directeur scientifique associé
Chaire en paysage et environnement
Chaire UNESCO en paysage et environnement
Faculté de l'Aménagement
Université de Montréal